
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 18 juin 2018
13 h**

**Séance tenue le lundi 18 juin 2018
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, M. Luc Ferrandez, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Patricia Lattanzio, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Normand Marinacci, M. Luis Miranda et Mme Marie-Josée Parent.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Pascale Loiseau, Analyste-rédactrice
Mme Lynne Trépanier, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

Avant de déclarer la séance ouverte, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, souhaite reconnaître que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Nous remercions la nation Kanien'keha;ka (Mohawk) de son hospitalité en territoire non cédé. Elle invite les membres du conseil à observer un moment de recueillement.

La présidente du conseil déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue à tous à la dernière assemblée ordinaire du conseil avant les vacances estivales. Elle informe les membres du conseil de la disponibilité d'une nouvelle brochure intitulée « L'hôtel de ville, la maison des citoyennes et des citoyens » qui fait la présentation de l'histoire, des symboles et des attraits que l'on retrouve à l'hôtel de ville et qui contient également du texte en écriture épicienne et inclusive, ainsi que de l'existence qu'une version anglaise du dépliant présenté à la dernière assemblée du conseil intitulée « Accueillir les citoyennes et les citoyens » pour la période de questions du public lors des séances du conseil municipal et du conseil d'agglomération.

La présidente du conseil indique, qu'avec l'arrivée de l'été, les visites guidées de l'hôtel de ville vont débiter sous peu et qu'à chaque année, l'hôtel de ville accueille des milliers de visiteurs des quatre coins du monde, de toutes les villes et de toutes les provinces. Elle mentionne que pour les recevoir, le Bureau de la présidence a établi un horaire spécial afin de permettre huit visites guidées par jour, soit quatre en langue française et quatre en langue anglaise. La présidente du conseil poursuit et indique que ces visites sont gratuites et qu'aucune réservation n'est requise pour y participer. Elle encourage les membres du conseil à inviter les citoyennes, les citoyens ainsi que les organismes de leur arrondissement à prendre part à ces visites qui seront effectuées par deux guides, dont M. Benjamin Robert présent au balcon.

La présidente du conseil informe les membres du conseil de la tenue d'une exposition qui aura lieu prochainement dans le hall d'honneur de l'hôtel de ville, soit du 5 juillet au 8 septembre 2018, intitulée « Montréal : métropole et ... capitale ». Cette exposition qui était, jusqu'à tout récemment, présentée au Musée Pointe-à-Callière, relatara à travers des artefacts, cette page moins connue de l'histoire de la Ville de Montréal, soit l'époque entre 1843 et 1849 lorsque la Ville était la capitale du Canada et hébergeait le parlement uni. Elle souligne que le vernissage pour cette exposition aura lieu le 5 juillet prochain, à 17 h.

La présidente du conseil signale les célébrations passées et à venir du mois de juin, à savoir : le 1^{er} juin 2018 « Journée internationale de l'enfant »; le 5 juin 2018 « Journée mondiale de l'environnement »; le 15 juin 2018 « Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées; le 20 juin 2018 « Journée mondiale des réfugiés; et le 26 juin 2018 « Journée internationale des Nations Unies pour le soutien aux victimes de la torture décrétée par l'ONU ». Elle souligne les anniversaires de naissance du mois de juin des conseillères et conseillers, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Philippe Tomlinsson, M. Aref Salem, la mairesse, Mme Valérie Plante; Mme Sue Montgomery et M. Pierre Lessard-Blais. Elle termine en souhaitant un joyeux anniversaire à toutes et à tous et une bonne séance de travail à tous les membres du conseil.

La présidente du conseil cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

La mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, prend la parole pour souligner qu'elle souhaite débiter la séance du conseil de façon particulière puisque c'est le moment opportun pour remercier très sincèrement le directeur général de la Ville, M. Alain Marcoux, pour tout le travail accompli au service de la fonction publique. Elle poursuit et indique que l'apport de M. Marcoux a été très précieux pour la nouvelle administration qui a pu profiter de cette expérience pour passer avec succès les premiers mois, ce qui a permis une transition harmonieuse entre l'administration sortante et la nouvelle administration. La mairesse de Montréal remercie de tout cœur le directeur général pour son aide inestimable qui découle d'une longue feuille de route de plus de 50 ans d'expérience à œuvrer au service du public. Elle poursuit et indique que l'arrivée en poste de M. Marcoux, à une époque difficile dans l'histoire de la Ville de Montréal, a été bénéfique parce qu'il a accompli un travail important ce qui a contribué à redonner confiance aux citoyens qui éprouvaient un certain cynisme face aux politiciens. La mairesse de Montréal souhaite à M. Marcoux de profiter des prochains mois pour se consacrer à ses passions, soit voyager, pratiquer des sports et passer du temps avec sa famille, et elle réitère ses remerciements pour tout le travail effectué au service des citoyennes et citoyens.

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal et cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

Le chef de l'opposition officielle prend la parole afin d'indiquer qu'il joint sa voix à celle de la mairesse de Montréal pour remercier M. Alain Marcoux qui a dévoué toute sa vie à la fonction publique du Québec, à différents niveaux, soit en tant qu'ancien ministre des Affaires municipales et administrateur au sein de la fonction publique. Il poursuit et indique qu'avec une telle expérience, M. Marcoux avait une longueur d'avance dans la vision qu'il avait pour relancer la Ville de Montréal qui avait besoin d'une telle expertise au moment où sa direction lui a été confiée. Le chef de l'opposition officielle réitère ses remerciements à M. Marcoux pour sa disponibilité à écouter et à collaborer avec les élus.es sur des dossiers urgents, et ce, toujours avec comme objectif de concrétiser les différents projets pour favoriser l'essor de la Ville de Montréal. M. Perez lui souhaite de continuer à faire avancer les choses.

La présidente du conseil cède la parole au président du comité exécutif, M. Benoit Dorais.

Le président du comité exécutif prend la parole et joint aussi sa voix à celles de la mairesse de Montréal et du chef de l'opposition officielle afin de remercier à son tour M. Alain Marcoux d'avoir su partager avec les élus.es ses connaissances de la Ville de Montréal et de son organisation, d'avoir su communiquer ses expériences et sa grande connaissance de l'histoire des faits marquants de la politique québécoise. Il le remercie également pour sa grande disponibilité auprès des membres du conseil. Il poursuit et souligne que M. Marcoux a fait preuve d'un grand sens du devoir durant toutes ces années au service du public, soit en tant que député de Rimouski, à titre de responsable de plusieurs ministères et comme directeur général de plusieurs villes, bref, au sein d'une carrière qui, chaque fois, priorisait le contribuable. M. Dorais indique que M. Marcoux a toujours agi avec loyauté et fidélité envers l'organisation avec le souci de prendre des décisions au bénéfice des citoyens. Le président du comité exécutif souligne que l'état actuel de la Ville de Montréal est en quelque sorte l'immense cadeau que M. Marcoux lègue aux Montréalais et il le remercie pour l'assurance de sa collaboration afin que la transition des dossiers à son successeur, M. Serge Lamontagne, soit réalisée efficacement. Il termine en réitérant ses remerciements à M. Marcoux et lui souhaite de continuer à profiter de la vie et à préserver sa bonne santé.

La présidente du conseil cède la parole au directeur général de la Ville de Montréal, M. Alain Marcoux.

M. Alain Marcoux prend la parole pour exprimer tout le respect qu'il a pour le travail effectué par les élus.es qu'il a côtoyés durant toutes les années passées au service de la fonction publique, soit avec M. René Lévesque qui lui a inculqué toutes les valeurs de la gestion publique, valeurs qu'il a continué à développer auprès de la mairesse de Québec, Mme Andrée Boucher ainsi que des maires de Québec MM. Jean-Paul L'Allier et Régis Labaume et auprès du maire sortant de Montréal, M. Denis Coderre. De plus, M. Marcoux mentionne qu'il sort grandi des huit mois passés à travailler avec l'Administration actuelle. Il remercie tous les employés.es avec qui il a eu le privilège de collaborer durant ces années de services, tout particulièrement, les employés de la Ville de Montréal dont la réputation a été très malmenée durant les 12 premières années de la nouvelle ville à cause des agissements de certains

fonctionnaires et de certains élus.es, mais il indique que depuis 2013, les élus.es ont travaillé à redonner une nouvelle respectabilité et une fierté aux employés.es de la Ville de Montréal et mentionne que l'ensemble de la fonction publique de la Ville de Montréal a retrouvé sa crédibilité. M. Marcoux s'estime heureux d'avoir été associé à ce changement.

M. Alain Marcoux indique aux membres du conseil qu'il va essayer de ne pas les décevoir dans les souhaits exprimés l'invitant à relever d'autres défis. Il poursuit et se dit fier du résultat de ses grandes obsessions, à savoir : accroître la performance, améliorer l'expérience client et les services aux citoyens afin que les Montréalais et les Québécois retrouvent la fierté pour leur ville. M. Marcoux poursuit et mentionne qu'avoir de la vision, des objectifs, des indicateurs, des cibles, des résultats constituaient les cinq mots qui le motivaient et qu'il communiquait comme objectifs à ses collaborateurs pour une gestion réussie. Il termine en précisant que ce fut un immense honneur pour lui de travailler pour les Montréalais, pour Montréal et avec tous et chacun et il remercie les membres du conseil qui l'ovationnent chaleureusement.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Lionel Perez	Mme Valérie Plante	Engagement de limiter le taux de taxation des commerces à la moitié du taux de taxation du résidentiel dans le budget 2019 – Courage politique de poser des gestes concrets afin d'alléger le fardeau fiscal des commerçants dans le but de redresser les inégalités soulevées dans le Plan commerce
Mme Karine Boivin-Roy	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Déplore la rapidité de l'Administration à produire un rapport sans laisser le temps aux élus.es de prendre connaissance des 23 recommandations de M. Guy Cormier sur le Plan commerce de la Ville de Montréal – Position de l'Administration quant à la priorité qu'elle donne aux commerces de rue
Mme Patricia Lattanzio	M. Benoit Dorais	Demande à ce que les membres du conseil soient informés du processus mis en place pour la sélection du remplaçant de Me Denis Gallant
M. Marvin Rotrand	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Statut d'employé de M. Philippe Pichet - Explications souhaitées entre les propos de la mairesse et l'avis émis par le contentieux / Le Contentieux a-t-il émis un avis à la Commission de la sécurité publique sur les droits de M. Pichet dans le cas d'une procédure de destitution et impact sur le salaire de ce dernier
M. Dominic Perri	M. Benoit Dorais	Explications souhaitées quant au retard dans la mise à jour de la liste des firmes à rendement insatisfaisant, comme ce fut le cas pour y inscrire le nom de Les Entreprises C. Dubois (9014-8693 Québec inc.)

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Chantal Rouleau	Mme Valérie Plante (M. Éric Allan Caldwell) (M. Sylvain Ouellet)	Prioriser les travaux de réfection du boulevard Gouin Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, récipiendaire du prix de l'une des pires routes du Québec – Gestes concrets pour améliorer l'état de ce boulevard dès cette année Dépôt de document
M. Dimitrios (Jim) Beis	Mme Valérie Plante	Changement de statut du terrain de balle-molle situé au nord du parc Jeanne-Mance sans avoir consulté les utilisateurs – Demande à l'Administration d'être à l'écoute des citoyens en revenant sur la décision de changer la vocation initiale du terrain

À 13 h 54,

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Francesco Miele

de prolonger la période de questions des membres du conseil de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

M. Dimitrios (Jim) Beis	Mme Valérie Plante	Demande de trouver des solutions pour ne pas brimer le droit des citoyens dans de tel cas
M. Frantz Benjamin	Mme Valérie Plante	Demande à l'Administration de respecter l'engagement électoral qui consistait à rendre public les activités et l'inscription au registre de tous les invités présents aux événements tenus à l'hôtel de ville pour la transparence – Engagement à appliquer une telle procédure à tous les invités
M. Francesco Miele	Mme Valérie Plante (M. François William Croteau) (M. François Limoges)	Déplore le projet de piétonisation de la place Shamrock dans le secteur du marché Jean-Talon qui pénalise les clients et les maraîchers

La présidente du conseil, avant de donner la parole au conseiller Croteau, invite le leader adjoint de l'opposition officielle à faire attention au vocabulaire utilisé car les mots « méprisant, malhonnête et détourné » figurent sur la liste des mots antiparlementaires. Elle invite ce dernier à trouver des synonymes pour ces mots et cède la parole au conseiller Croteau afin qu'il réponde à la question posée.

M. Francesco Miele	M. François Limoges	Réduire des places de stationnement sur l'avenue Casgrain, sans consultation, ainsi que l'accessibilité universelle réduite, n'est aucunement à l'avantage des maraîchers, des commerçants et des clients
--------------------	---------------------	---

Le conseiller Dimitrios (Jim) Beis soulève une question de privilège en regard des propos du leader de la majorité qui affirme que l'opposition officielle n'est pas en faveur des consultations publiques. Il poursuit et précise que les membres d'Ensemble Montréal ne sont pas contre les consultations mais déplore la tenue d'une consultation après la prise de décision par l'Administration. La présidente du conseil informe le conseiller Beis que son intervention était plus une correction d'information qu'une question de privilège.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, qui rappelle à l'assemblée que le conseil avait statué et que les questions de privilège ne devraient être autorisées qu'après la période de questions des membres et des citoyens afin que le temps alloué à la « période de questions » soit réservé uniquement à cette fin. La présidente du conseil remercie le leader de la majorité pour le rappel et réitère aux membres du conseil, qu'à l'avenir, les questions de privilèges ne seront autorisées qu'après les périodes de questions des membres et/ou des citoyens. La présidente du conseil invite le conseiller Abdelhaq Sari à prendre la parole

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Abdelhaq Sari	Mme Nathalie Goulet (M. Hadrien Parizeau)	Déplore le manque de coordination en ce qui concerne la fermeture des rues lors de l'édition 2018 du Tour la Nuit – Vélo Québec / suggestion de mieux informer les citoyens et de mieux coordonner les fermetures de rues pour l'édition 2019

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, la présidente du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 14 h 11.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, pour la poursuite de l'ordre du jour.

CM18 0713

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 18 juin 2018, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

Le leader de la majorité, M. François Limoges, informe l'assemblée que conformément à la résolution CM11 0184 de l'assemblée du conseil en date du 21 mars 2011, la procédure de dépôt du rapport annuel de la Vérificatrice général prévoit la tenue d'une plénière le mardi matin, d'une durée de 90 minutes, tout de suite après les périodes de questions des citoyens et des élus, qui sera répartie comme suit :

- 30 minutes pour la présentation du rapport par l'équipe de la Vérificatrice;
- 30 minutes pour les questions des élus.es de l'Administration;
- 22 minutes pour les questions des élus.es de l'opposition officielle; et
- 8 minutes pour les questions des autres élus.

Le leader de la majorité poursuit et propose, appuyé par M. Benoit Dorais, que la séquence de l'étude des points de l'ordre du jour soit modifiée afin de reporter, lorsque rendu à l'étude de ce point, l'article 80.01 (30.05) à une phase ultérieure et de devancer l'article 50.01 tout de suite après la période de questions des citoyens afin de procéder à son étude en présence de M. Serge Lamontagne qui sera au balcon pour sa nomination à titre de directeur général de la Ville de Montréal.

La proposition est agréée.

La présidente du conseil invite le leader de la majorité à poursuivre les travaux.

CM18 0714

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 28 mai 2018

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 28 mai 2018, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 14 juin 2018 émis par le greffier

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, pour la période du 1^{er} au 31 mai 2018.

Un débat s'engage.

Le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, dépose, pour inscription à la séance du conseil du mois d'août 2018, une motion de l'opposition officielle demandant l'annulation d'un contrat octroyé par le comité exécutif et le resserrement des règles anti-évitement dans les appels d'offres de la Ville de Montréal et dans la *Loi sur les contrats des organismes publics*.

-
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} au 31 mai 2018

- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1^{er} au 31 mai 2018.

Un débat s'engage.

À 14 h 28, Mme Cathy Wong quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Sterling Downey.

5 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements

Le vice-président du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

Le leader de la majorité dépose le document suivant :

- 5.01 Résolution CA18 210116 du conseil d'arrondissement de Verdun - Résolution en appui à la Journée nationale de la sensibilisation à la drépanocytose.
-

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le vice-président du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Par monsieur Craig Sauvé

- Réponse écrite à la question écrite de monsieur Alan DeSousa concernant le choix des technologies des 300 nouveaux autobus hybrides.

Par monsieur Jean-François Parenteau

- Réponse écrite à la question de monsieur Dominic Perri lors du conseil municipal du 28 mai dernier en lien avec l'article 80.01 (20.01) – Fourniture de 4 véhicules de marque Subaru.
- Réponse écrite à la question écrite de monsieur Lionel Perez, chef de l'opposition officielle, en lien avec le contrat de gré à gré avec Rebutis solides canadiens inc. (1187159001).
- Réponse écrite à la question de monsieur Marvin Rotrand lors du conseil municipal du 28 mai 2018 relative à l'article 7.11 – Dépôt du bilan annuel 2017 du Réseau de surveillance de la qualité l'air (RSQA).
-

7 - Dépôt

Le vice-président du conseil appelle le point « Dépôt »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 31 mai 2018
-

CM18 0715

Dépôt du rapport d'activités 2017 du Comité Jacques-Viger

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport annuel d'activités 2017 du Comité Jacques-Viger, conformément à l'article 21 du *Règlement sur le Comité Jacques-Viger* (12-022), et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

À 14 h 34, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

CM18 0716

Dépôt du rapport annuel 2017 de l'ombudsman de Montréal

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport annuel 2017 de l'ombudsman de Montréal sous format papier et clé USB, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.03

CM18 0717

Dépôt du rapport annuel 2017 de la vérificatrice générale de la Ville

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose sous forme électronique (clé USB) le rapport annuel 2017 de la vérificatrice générale de la Ville, et le conseil en prend acte.

Le leader de la majorité informe les membres que l'étude de l'article 7.04 est suspendu conformément à la résolution CM11 0184 de l'assemblée du conseil municipal du 21 mars 2011, qui prévoit la tenue d'un comité plénier d'une durée de 90 minutes, le mardi matin suivant le dépôt du rapport, soit le 19 juin 2018, tout de suite après les périodes de questions des citoyens et des élus.

La proposition est agréée

07.04

CM18 0718

Dépôt du rapport de la mairesse sur les faits saillants 2017 - Résultats financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport de la mairesse sur les faits saillants 2017 – Résultats financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.05

CM18 0719**Dépôt du document intitulé « Suivi du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020 »**

Le leader de la majorité dépose le document intitulé « Suivi du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020 », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.06 1187532001

À 15 h 07, le leader de la majorité, M. François Limoges, avec le consentement unanime des membres présents, modifie la séquence des articles de l'ordre du jour et appelle immédiatement l'article 15.03 afin de faire coïncider son étude avec la présence des invités installés au balcon.

CM18 0720**Déclaration pour souligner la Journée mondiale des réfugiés**

Attendu que l'Assemblée générale des Nations Unies a déclaré le 20 juin, Journée mondiale des réfugiés et que cette journée est célébrée chaque année depuis 2001;

Attendu que le conseil municipal a adopté, lors de l'assemblée du 17 juin 2013, la proclamation faisant du 20 juin la « Journée montréalaise des réfugiés »;

Attendu que le conseil municipal, lors de l'assemblée du 20 juin 2016, a adopté une résolution déclarant le 20 juin 2016 « Journée mondiale des réfugiés » en solidarité avec les réfugiés et les peuples déplacés ainsi qu'en soutien aux efforts des Nations Unies;

Attendu que Montréal s'est engagée à promouvoir et respecter les droits de la personne, notamment par le biais de la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* (2005) et de la Déclaration sur le Vivre ensemble (2015);

Attendu qu'encore aujourd'hui, des millions de réfugiés à travers le monde sont forcés de se déplacer et trouvent majoritairement refuge dans les villes, faisant ainsi des migrations un phénomène avant tout urbain;

Attendu que les États, par la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 19 septembre 2016 (A/71/L.1), se sont engagés à définir le Pacte mondial pour les réfugiés pour lequel des négociations sont en cours;

Attendu que Montréal, de concert avec d'autres villes du monde, joue un rôle actif et contribue à la prise en compte du rôle des villes dans la définition du Pacte mondial pour les réfugiés;

Attendu que le statut de Métropole accordé à la Ville de Montréal lui accorde des responsabilités accrues en matière d'inclusion et d'intégration des nouveaux arrivants;

Attendu que les demandeurs d'asile et les réfugiés, en nombre croissant depuis 2016, s'installent principalement sur le territoire montréalais;

Attendu que la Ville de Montréal et plus particulièrement le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM), ont pour mandat de favoriser l'inclusion et l'intégration des nouveaux arrivants, quel que soit leur statut d'immigration, de protéger les personnes à statut précaire d'immigration et de leur offrir un accès aux services;

Attendu que la Ville dispose d'une capacité de mobilisation des partenaires, ainsi que d'un réseau d'organismes et de points de services de proximité qui offrent une réponse aux besoins impératifs des personnes réfugiées, et qu'il importe de souligner l'action de ces partenaires et de les soutenir;

Attendu qu'il est important de promouvoir un discours positif à l'égard des réfugiés et de maintenir la solidarité et la volonté des Montréalais et Montréalaises d'accueillir les réfugiés;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Magda Popeanu
Mme Mary Deros
M. Marvin Rotrand
M. Francesco Miele

Et résolu :

- 1 - que la Ville de Montréal, à l'occasion de la « Journée mondiale des réfugiés », en solidarité avec les réfugiés et les peuples déplacés ainsi qu'en soutien aux efforts des Nations Unies, réaffirme son engagement à faciliter l'accueil des réfugiés à Montréal, à promouvoir le respect de leurs droits ainsi qu'un discours d'ouverture envers les personnes à statut précaire d'immigration;
- 2 - que la Ville de Montréal s'engage à poursuivre le dialogue avec les gouvernements du Québec et du Canada pour une coordination accrue et une réponse efficace aux besoins impératifs des personnes réfugiées et requérantes du statut de réfugié;
- 3 - que la Ville de Montréal contribue, en collaboration avec d'autres villes, à la promotion du rôle des villes et à la définition du Pacte des Nations Unies pour les réfugiés;
- 4 - que la Ville de Montréal se joigne et souligne l'importance des activités qui sont organisées pour honorer les personnes déracinées de force, ainsi que pour faire connaître leur situation particulière et l'urgence dans laquelle se trouvent des millions de réfugiés à travers le monde.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

La mairesse remercie les invités présents dans les tribunes et indique que chaque jour la violence force des milliers de familles à fuir leur domicile pour survivre. Elle mentionne que la Communauté internationale et la Ville de Montréal sont solidaires avec les réfugiés. Selon l'ONU, à chaque minute, 20 personnes quittent tout pour fuir la guerre ou les persécutions en raison de leur religion, de leur nationalité, de leur appartenance à un certain groupe social ou de leur opinion politique. Le 20 juin, la Journée mondiale des réfugiés commémore la force, le courage et la résilience de millions de réfugiés. La mairesse indique que cette journée est une occasion de montrer notre soutien aux familles déracinées et une fois de plus, cette année, les organismes montréalais se retrouveront au Square Cabot. La mairesse informe les membres que cette année, la journée prendra forme d'une fête par, pour et avec les réfugiés ayant pour thème « la lutte à l'étiquetage et pour la démonstration de la fierté des réfugiés ». La mairesse souligne le travail remarquable des organismes de soutien aux personnes réfugiées et souligne également la contribution de Médecins du Monde à Montréal, du Carrefour d'aide aux nouveaux arrivants (CANA), d'Action réfugiés et plusieurs autres.

La mairesse salue la présence de M. Stephan Reichold, de la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées ou immigrantes, de M. Hicham Khanafer, du Centre d'aide sociale aux immigrants (CSAI), de Mme Curé, d'Amnistie Internationale, de Mme Anouk Lanouette-Turgeon, d'Accueil Liaison pour Arrivants (ALPA), de Mme Anaït Aleksanian, du Centre d'appui aux communautés immigrantes, auxquels se sont également joint des personnes à statut de réfugiés dont le parcours inspirant nous apprend l'humanité et la résilience. La mairesse salue la présence de M. Joseph Kapita Anali, réfugié de la République démocratique du Congo, de Mme Jana Abdul-Rahim de Palestine, de Mme Audrey Minzola de la République démocratique du Congo, de Mme Shaïma Mizar d'Égypte, de M. Abdel Hakim du Tchad, de M. Patrick d'Haïti ainsi que de Noushig et Arpine de Syrie et les remercie. La mairesse procède à la lecture de la déclaration.

La présidente du conseil cède la parole à la conseillère Mary Deros.

La conseillère Deros souligne l'importance de cette Journée mondiale des réfugiés qui a été initiée par l'ONU en 2001. Cette journée est soulignée à travers le monde par diverses activités qui visent à faire connaître la situation précaire et l'urgence dans laquelle se retrouvent des millions de réfugiés. La conseillère mentionne qu'en 2014, selon le Haut-Commissariat de l'ONU pour les réfugiés, il y a 14,4 millions de réfugiés dans le monde, dont la moitié sont des enfants de moins de 18 ans. La conseillère indique que la situation ne s'est pas améliorée, notamment avec la crise des réfugiés Syriens. La conseillère Deros rappelle aux membres que nous pouvons et devons agir en luttant contre la discrimination et la xénophobie dont ils sont souvent victimes. Elle mentionne que cette journée est l'occasion idéale pour réfléchir au sort de tout ceux et celles qui ont dû s'engager malgré eux vers un destin incertain. La conseillère Deros remercie le conseil pour la reconnaissance du courage des ces réfugiés et leur recherche d'une vie meilleure basée sur le respect des droits humains, de la paix et de

l'harmonie. Pour terminer, la conseillère indique que Montréal reçoit 70% des nouveaux arrivants du Québec, ce qui représente 35 000 nouveaux citoyens chaque année et elle remercie les Montréalais pour l'accueil de ces nouveaux arrivants et les organismes qui participent de près ou de loin aux démarches d'accueil, dont le BINAM et le Service des sports et de la diversité sociale de la Ville de Montréal.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Marvin Rotrand.

Le conseiller Rotrand salue les invités dans les tribunes et souligne le travail accompli afin de donner des services aux réfugiés et les efforts consentis à sensibiliser la population aux violences mondiales qui forcent ces gens à fuir leur pays. Le conseiller Rotrand condamne la situation actuelle qui a cours aux frontières des États-Unis et du Mexique alors que le gouvernement américain a choisi de séparer les enfants réfugiés de leurs parents. Le conseiller suggère que le gouvernement canadien accueille plus de réfugiés rohingyas au même titre que les réfugiés syriens et remercie la mairesse de Montréal pour avoir initié cette déclaration.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Frantz Benjamin.

Le conseiller Benjamin souhaite souligner cette journée mais également rappeler que des centaines d'enfants réfugiés vivent présentement cette privation du droit fondamental d'être avec leurs parents. Le conseiller souligne le travail des organismes et différents groupes communautaires, notamment le YMCA qui facilitent les démarches des revendicateurs de statut de réfugiés. Le conseiller aimerait que Montréal bonifie le concept de ville sanctuaire et indique que la Ville peut faire mieux et davantage.

La présidente du conseil cède la parole au leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele.

Le conseiller Miele joint sa voix à celles de ses collègues et de l'Administration pour cette Journée mondiale des réfugiés. Le conseiller salue certains gestes et certaines actions prises mondialement pour tenter d'aider ces personnes. Le conseiller souligne le travail d'Amnistie Internationale en collaboration avec certains organismes locaux qui organisent à Montréal depuis quelques années, la Marche pour l'humanité et la prévention des génocides. Il salue également le travail des intervenants dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Saint-Laurent qui soutiennent les réfugiés.

Finalement, le conseiller Miele cite, à titre d'exemple, un projet de cuisine communautaire « les Filles Fatouche » qui a été initié par des réfugiées syriennes et qui donne la chance aux réfugiées nouvellement arrivées d'avoir un premier contact avec le domaine du marché du travail.

La présidente du conseil prend la parole pour indiquer qu'étant elle-même issue d'une famille de réfugiés tant du côté de son père que de sa mère, elle salue l'apport de cette déclaration. La présidente remercie de leur présence les invités au balcon.

Adopté à l'unanimité.

15.03

À 15 h 29, la première leader adjointe de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin Roy, demande l'appui du leader de la majorité, M. François Limoges, et le consentement unanime des membres du conseil pour devancer également l'étude de l'article 15.02 afin de procéder à son étude en présence des invités qui attendent au balcon depuis un certain temps déjà. Le leader de la majorité prend la parole pour indiquer qu'il était sur le point de faire cette proposition à l'assemblée et appelle l'article 15.02.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole à la conseillère Suzie Miron pour la présentation de la déclaration.

CM18 0721**Déclaration pour la Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées**

Attendu que la maltraitance des personnes âgées toucherait de 4 % à 7 % des personnes âgées vivant à domicile au Québec, ce qui pourrait représenter plus de 105 000 dans la province;

Attendu que la maltraitance se définit par « un acte unique ou répété, ou l'absence d'intervention appropriée, dans le cadre d'une relation censée être une relation de confiance, qui entraîne des blessures ou une détresse morale pour la personne âgée qui en est victime »;

Attendu que l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté, le 19 décembre 2011, une résolution proclamant le 15 juin Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées;

Attendu que le gouvernement du Québec a adopté, le 30 mai 2017, la *Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité*;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté, en septembre 2012, son premier Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2016;

Attendu que ce Plan d'action était constitué de 104 actions structurantes et qu'il a mené à l'organisation de 209 activités et à la réalisation de 57 projets d'infrastructures;

Attendu que la Ville de Montréal a présenté, le 15 juin, son nouveau Plan d'action municipal pour les aînés 2018-2020;

Attendu qu'au cours des dernières années, la Ville de Montréal et le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) ont mis en place plusieurs initiatives visant à protéger les aînés. Parmi celles-ci, notons le modèle d'intervention policière auprès des aînés maltraités (IPAM), qui s'appuie sur les résultats d'une recherche-action menée conjointement par la Section de la recherche et de la planification du SPVM et la Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes âgées de l'Université de Sherbrooke;

Attendu que depuis 2010, la ligne Aide Abus Aînés (1-888-489-ABUS), qui fait partie du plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées, a reçu plus de 27 000 appels;

Attendu que l'importance sociale et morale de lutter contre la maltraitance des personnes âgées est indéniable;

Il est proposé par Mme Suzie Miron

appuyé par Mme Magda Popeanu
Mme Karine Boivin-Roy
Mme Suzanne Décarie
M. Dominic Perri

Et résolu :

- 1 - que la Ville de Montréal, de concert avec ses partenaires gouvernementaux, le SPVM et les acteurs du milieu, poursuive ses efforts en matière de lutte contre la maltraitance des personnes âgées;
- 2 - que la Ville de Montréal fasse de l'illumination en mauve de l'hôtel de ville, le 15 juin, une tradition annuelle.

Un débat s'engage.

La conseillère Suzie Miron prend la parole et informe les membres du conseil que c'est avec honneur qu'elle accueille à l'hôtel de ville, pour la présentation de cette déclaration, les deux personnes qui ont travaillé à faire connaître la journée du 15 juin dernier qui soulignait la « Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées » Mme France Moreau et M. Léo Fortin, directeur de l'organisme Chez nous de Mercier-Est qui ont fait déferler cette vague mauve par l'illumination de l'hôtel de ville et du Stade olympique, et les remercie de leur patiente présence.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole à la première leader adjointe de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin Roy.

La première leader adjointe de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin Roy, souligne que depuis le 19 décembre 2011, l'assemblée générale des Nations unies a adopté une Résolution proclamant la date du 15 juin « Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées » et que la Ville de Montréal a suivi dans le même sens. Elle poursuit et indique que l'opposition officielle appuie favorablement cette déclaration et qu'il est impératif de mettre en œuvre tous les efforts possibles dans le but de contrer la maltraitance ainsi que les comportements inacceptables envers les aînés.es qui ont le droit de vivre dans la dignité et la sécurité sans subir aucune forme d'abus. La première leader adjointe de l'opposition officielle souligne le port du ruban mauve par tous les membres du conseil présents en commémoration de cette journée ainsi que certaines mesures mises en place pour aider à contrer ce problème à savoir : le geste concret du gouvernement du Québec qui a adopté une loi visant à lutter contre la maltraitance des aînés.es ainsi que toutes personnes majeures en situation de vulnérabilité, la mise en place d'une ligne téléphonique d'urgence, dont le numéro est indiqué sur la brochure accompagnant le ruban qui a été distribué à chaque membre en début de séance, les deux Plans MADA, et, tel que mentionné par la ministre Francine Charbonneau, le déploiement dans toutes les régions du Québec de 19 coordonnateurs régionaux qui travaillent auprès des aînés.es, des communautés culturelles et des premières nations ainsi que la création d'une chaire de recherche à l'Université de Sherbrooke pour aider à mieux comprendre cette situation. Elle offre ses plus sincères félicitations à Mme Francine Moreau et M. Léo Fortin, directeur de l'organisme Chez nous de Mercier-Est qui travaillent à supporter les aînés.es 365 jours par année.

À 15 h 34, Mme Cathy Wong quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Sterling Downey.

Le vice-président du conseil cède la parole à la conseillère Suzanne Décarie.

La conseillère Décarie informe l'assemblée de son appui à la présente déclaration mais souligne le refus de l'Administration pour la création d'un Conseil des aînés.es, tel que cela avait été proposé par l'opposition officielle sous forme de motion lors de la séance du conseil municipal, en avril dernier.

Le vice-président du conseil cède la parole au conseiller Dominic Perri.

Le conseiller Perri souligne également son appui à la présente déclaration mais déplore l'absence, dans le présent ordre du jour, d'une déclaration pour souligner le « Mois du patrimoine des Italiens du Canada » décrété par le gouvernement du Canada depuis l'année dernière.

Adopté à l'unanimité.

15.02

CM18 0722

Dépôt du document intitulé « Suivi du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre corporatives 2013-2020 »

Le leader de la majorité dépose le document intitulé « Suivi du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre corporatives 2013-2020 », et le conseil en prend acte.

07.07 1176874001

CM18 0723

Dépôt du Rapport Montréal durable

Le leader de la majorité dépose le Rapport Montréal durable, et le conseil en prend acte.

07.08 1186091001

CM18 0724

Dépôt des documents intitulés : « Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise - Inventaire 2014 » et « Émissions de gaz à effet de serre des activités municipales de l'agglomération de Montréal - Inventaire 2015 »

Le leader de la majorité dépose les documents intitulés : « Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise – Inventaire 2014 » et « Émissions de gaz à effet de serre des activités municipales de l'agglomération de Montréal - Inventaire 2015 », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.09 1177507001

Article 7.10

Dépôt du suivi du rapport du vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 ainsi qu'un retour sur les exercices précédents

Le leader de la majorité informe les membres du conseil que l'étude de l'article 7.10 est reportée après le comité plénier prévu pour le dépôt du rapport annuel 2017 de la vérificatrice général étant donné le lien entre ces deux articles.

La proposition est agréée.

7 - Déclaration d'intérêts pécuniaires

7.11 Déclaration d'intérêts pécuniaires - Voir l'annexe au procès-verbal.

CM18 0725

Dépôt du rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs intitulé « Gestion de la forêt urbaine : poursuivre les efforts pour renforcer la canopée montréalaise »

La conseillère Maja Vodanovic dépose le rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs intitulé « Gestion de la forêt urbaine : poursuivre les efforts pour renforcer la canopée montréalaise », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.01

À 16 h 01, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

CM18 0726

Dépôt du rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Conciliation famille-travail des élu.es : proposition de modifications au Règlement sur le traitement des membres du conseil municipal (02-039) »

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Conciliation famille-travail des élu.es : proposition de modifications au Règlement sur le traitement des membres du conseil municipal (02-039) », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.02

11 - Dépôt de pétitions

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucune pétition n'est déposée.

CM18 0727

Déclaration pour le Mois de l'eau

Attendu que le mois de juin est devenu, en 2017, le Mois de l'eau;

Attendu que Montréal s'implique activement en matière de promotion de la santé et du bien-être de ses citoyens et citoyennes par ses politiques municipales, l'aménagement de ses milieux et son offre de services;

Attendu que d'un point de vue de santé, l'eau est le moyen d'hydratation le plus sain et que sa consommation doit être encouragée et facilitée;

Attendu que l'eau de Montréal est sécuritaire, saine et de grande qualité, comme le démontre notamment le prix obtenu à l'automne 2017 par l'usine de production d'eau potable Atwater, qui s'est vue décerner le Prix du public au concours de la meilleure eau municipale du Québec 2017, et les attestations au Programme d'excellence en eau potable (PEXEP) obtenues par cinq des usines de production montréalaises dans le cadre du Symposium sur la gestion de l'eau 2017;

Attendu que Montréal souscrit à une approche axée sur le développement durable;

Attendu que la Ville de Montréal s'est engagée à éliminer les bouteilles de plastique à usage unique de ses installations;

Attendu que les boissons sucrées seront graduellement interdites dans tous les bâtiments municipaux de la Ville de Montréal;

Attendu que la Ville de Montréal souhaite ajouter des fontaines pour boire dans tous les projets de réaménagements qui s'y prêtent;

Il est proposé par M. Sylvain Ouellet

appuyé par Mme Rosannie Filato

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1 - s'engage à entretenir adéquatement les fontaines d'eau existantes;
- 2 - encourage l'usage de gourdes et contenants réutilisables;

- 3 - favorise la présence de fontaines d'eau dans l'aménagement de nouveaux espaces publics, en particulier aux abords des places publiques, des parcs, des terrains de jeux et des plateaux sportifs et près des réseaux cyclables ou piétonniers;
- 4 - rende disponible, dès que possible, une cartographie des endroits où les citoyens peuvent se désaltérer gratuitement, en concordance avec l'objectif poursuivi par le projet J'ai soif de santé dans ma municipalité, lancé notamment par la Coalition québécoise sur la problématique du poids.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, informe le conseiller Alan DeSousa que le mot « ridicule », utilisé lors de son intervention, figure sur la liste des mots antiparlementaires et lui demande de le retirer, ce dernier s'exécute.

Le débat se poursuit.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CM18 0728

Déclaration pour souligner la Journée des micro-entreprises et des petites et moyennes entreprises

Attendu qu'en 2017, l'Assemblée générale de l'ONU a proclamé le 27 juin Journée des micro-entreprises et des petites et moyennes entreprises, afin de sensibiliser l'opinion publique à leur importance dans la concrétisation des objectifs de développement durable;

Attendu que ces entreprises sont la source de nombreuses occasions d'emplois et de revenus dans le monde entier et sont reconnues comme un vecteur de développement et de réduction de la pauvreté;

Attendu que les MPME emploient une proportion plus importante de personnes issues de la diversité, de jeunes, de femmes et de personnes provenant de milieux défavorisés;

Attendu que les micro-entreprises et les petites et moyennes entreprises sont primordiales à l'atteinte des objectifs de développement durable, principalement à travers l'innovation, la créativité et l'offre d'un travail décent pour tous;

Attendu que selon le Registre des entreprises, plus de 99 % des entreprises de la région administrative de Montréal sont des PME et plus de 50 % sont des micro-entreprises formées de moins de 4 employés;

Attendu que la Ville de Montréal a récemment adopté sa Stratégie de développement économique 2018-2022, assortie de huit plans d'action - dont un dédié à l'entrepreneuriat et un autre au commerce -, qui visent, notamment, à mieux soutenir les MPME en améliorant l'accompagnement qui leur est offert et en facilitant leur financement;

Attendu que l'Assemblée générale de l'ONU a invité tous les États membres, les organismes des Nations Unies et les organisations internationales et régionales, ainsi que la société civile, y compris les organisations non gouvernementales, les universités, les particuliers et les autres parties prenantes concernées, à célébrer cette journée comme il se doit, dans le respect des priorités nationales;

Il est proposé par M. Robert Beaudry

appuyé par Mme Valérie Plante

Et résolu :

que la Ville de Montréal célèbre la Journée des micro-entreprises et des petites et moyennes entreprises afin de souligner l'importance de celles-ci au développement économique, durable et social de notre métropole.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, demande au leader de la majorité, M. François Limoges, de faire attentions aux termes utilisés et de retirer l'expression « trop large » qu'il a employée pour qualifier l'attitude des membres de l'opposition officielle durant les séances du conseil et ce dernier s'exécute.

Le débat se poursuit.

Adopté à l'unanimité.

15.04

À 16 h 55, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0729

Accorder un contrat de gré à gré à Hydro Québec pour le déplacement d'une ligne aérienne de services, en lien avec le projet de la vélorue Saint-André (CG18 0189) dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour une somme maximale de 285 389,52 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro Québec pour le déplacement de la ligne aérienne de service en lien avec le projet de la vélorue Saint-André, dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, pour une somme maximale de 285 389,52 \$, taxes incluses, conformément à l'Entente d'évaluation pour travaux majeurs datée du 3 mai 2018;
- 2 - de ratifier l'Entente de réalisation de travaux majeurs intervenue entre Hydro Québec et la directrice de la Direction des infrastructures, signataire de cette entente pour et au nom de la Ville de Montréal;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1187231052
80.01 (20.01)

CM18 0730

Conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois avec CSE Incendie et Sécurité inc. pour la fourniture d'émulsifiant de classe B, Niagara 1-3% Angus - Appel d'offres public 18-16901 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture d'émulsifiant de classe B, Niagara, 1-3% Angus (lot 1);
- 2 - d'accorder à CSE Incendie et Sécurité inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 521 699,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16901 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de sécurité incendie de Montréal, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1182645004
80.01 (20.02)

CM18 0731

Accorder un contrat à ESI Technologies inc., pour l'acquisition des produits NetApp et le renouvellement du contrat de support, pour la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2021, pour une somme maximale de 1 439 524,06 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16807 (3 soum.) / Autoriser un virement budgétaire de 322 300 \$ en 2018 en provenance des dépenses contingentes, soit un montant de 162 400 \$ de compétence d'agglomération, et un montant de 159 900 \$ de compétence locale / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des technologies de l'information de 299 400 \$ en 2019, et un ajustement récurrent de 234 900 \$ à compter de 2020

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à ESI Technologies inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2021, le contrat pour l'acquisition des produits NetApp et le renouvellement du contrat de support, aux prix de sa soumission, soit pour un somme maximale de 1 439 524,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 18-16807;
- 2 - d'autoriser un virement budgétaire de 322 300 \$ au net, en provenance des dépenses contingentes, soit un montant de 162 400 \$ de compétence d'agglomération et un montant de 159 900 \$ de compétence locale, vers le budget de fonctionnement 2018 du Service des technologies de l'information;
- 3 - d'autoriser un ajustement de la base budgétaire du Service des technologies de l'information de 299 400 \$ au net, pour 2019, et un ajustement récurrent de 234 900 \$ en 2020 et les années subséquentes;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1187833004
80.01 (20.03)

CM18 0732

Accorder un soutien financier de 187 000 \$ à Moisson Montréal inc. pour la réalisation du projet Optimisation des activités d'approvisionnement et revitalisation de la vie associative, pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019, dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 187 000 \$, pour l'année 2018, à Moisson Montréal inc., pour la réalisation du projet Optimisation des activités d'approvisionnement et revitalisation de la vie associative, pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019, dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018);
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1187065001
80.01 (20.04)

CM18 0733

Accorder un contrat à IBM Canada ltée pour la fourniture de services de reprise après désastre de l'ordinateur central, pour une période de cinq ans, pour une somme maximale de 274 646,53 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16587 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, IBM Canada ltée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de services de reprise après désastre de l'ordinateur central, pour une période de cinq ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 274 646,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16587 ;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1187833002
80.01 (20.05)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0734

Accorder un contrat à Gastier M.P. inc. pour la modernisation et l'automatisation de l'usine de filtration de Pointe-Claire, pour une somme maximale de 2 613 512,90 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10237 (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Gastier M.P. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la modernisation et l'automatisation de l'usine de filtration de Pointe-Claire, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 613 512,90 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10237;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1187696001
80.01 (20.06)

CM18 0735

Accorder un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc. pour des travaux de voirie sur le boulevard Maurice-Duplessis, de la 56^e Avenue au boulevard de la Rivière-des-Prairies, de pistes cyclables à divers endroits et de feux de circulation à l'intersection de la rue Saint-Vallier et du Boulevard Rosemont - Dépense totale de 2 748 497,11 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 258212 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 748 497,11 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie sur le boulevard Maurice-Duplessis, de la 56^e Avenue au boulevard de la Rivière-des-Prairies, de pistes cyclables à divers endroits et de feux de circulation à l'intersection de la rue Saint-Vallier et du boulevard Rosemont, dans les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve et de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Les Entrepreneurs Bucaro inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 522 497,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 258212 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1187231046
80.01 (20.07)

CM18 0736

Accorder un contrat à Manufacturier Sheltec inc. pour la reconstruction du belvédère de la Pointe-aux-Carières, au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard - Dépense totale de 1 409 571,11 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-6187 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 409 571,11 \$, taxes incluses, pour la reconstruction du belvédère de la Pointe-aux-Carières au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Manufacturier Sheltec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 340 425,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-6187;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1181701002
80.01 (20.08)

CM18 0737

Accorder un contrat à 2632-2990 Québec inc. - Les Excavations DDC pour la mise à niveau de la chute d'urgence au lieu d'enfouissement technique de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 159 234,05 \$, taxes incluses - Appel d'offres public SP18024-165274-C (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, 2632-2990 Québec inc. - Les Excavations DDC, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la mise à niveau de la chute d'urgence au lieu d'enfouissement technique de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 159 234,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP18006-171246-C;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1187526012
80.01 (20.09)

CM18 0738

Autoriser une dépense additionnelle de 747 337,50 \$, taxes incluses, pour les travaux de rénovation majeure de la caserne de pompiers no 26 (0079) située au 2151, avenue du Mont-Royal Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dans le cadre du contrat accordé à Groupe Geysier inc. (CG17 0092), majorant ainsi le montant total du contrat de 10 245 589,30 \$ à 10 992 926,80 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 747 337,50 \$, taxes incluses, pour les travaux de rénovation majeure de la caserne de pompiers no 26 (0079) située au 2151, avenue du Mont-Royal Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dans le cadre du contrat accordé à Groupe Geysler inc. (CG17 0092), majorant ainsi le montant total du contrat de 10 245 589,30 \$ à 10 992 926,80 \$, taxes incluses ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1187217001
80.01 (20.10)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

À 17 h 01, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong propose la suspension des travaux jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 18 juin 2018
13 h**

**Séance tenue le lundi 18 juin 2018 – 19 h
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoît Dorais, M. Sterling Downey, M. Luc Ferrandez, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Patricia Lattanzio, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Benoit Langevin, M. Normand Marinacci, M. Luis Miranda et Mme Marie-Josée Parent.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Pascale Loiseau, Analyste-rédactrice
Mme Lynne Trépanier, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, déclare la séance ouverte.

1 - Période de questions du public

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Les citoyennes et citoyens ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Marie-Claude Lacerte	Mme Valérie Plante	Réaménagement du terrain situé au nord du parc Jeanne-Mance en terrain de balle molle / Une étude a-t-elle été réalisée pour trouver des solutions aux problèmes soulevés Dépôt de document

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Hans Marotte	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Souhaite une rencontre avec l'Administration pour discuter de la possibilité d'octroyer les prochains contrats de déneigement à l'interne, aux employés.es cols bleus
M. Carlos S. Leschhorn	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Déplore le fait que les voitures du Réseau express métropolitain (REM) auront moins de sièges disponibles – questionne le coût du projet, les tarifs pour les usagers ainsi que l'amélioration du transport collectif avec des voitures qui vont transporter moins d'usagers
M. Laurian Ionita	Mme Valérie Plante (Mme Cathy Wong) (M. Francesco Miele)	Demande à la présidente du conseil de rétablir sa réputation auprès des membres du conseil en faisant la lumière sur les raisons qui ont mené à son expulsion par l'ancien président du conseil, M. Frantz Benjamin.
M. Robert Edgar	Mme Valérie Plante (M. François Limoges) (M. Marvin Rotrand)	Questionne le traitement des plaintes des citoyens concernant le comportement éthique d'un élu – Souhaite connaître la position de M. Marvin Rotrand sur ce sujet
M. Henri Philippe Vasquez	M. Luc Ferrandez (M. Lionel Perez)	Déplore le changement de vocation du terrain de balle molle situé au nord au parc Jeanne-Mance sans consultation des usagers - souhaite être informé des recours possibles pour les citoyens dans un tel cas Dépôt de document
M. Robert Girard	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Demande aux membres du conseil de reconsidérer la décision d'adopter le Règlement interdisant les calèches
Mme Corinne Tastayre	Mme Valérie Plante (M. Sylvain Ouellet) (Mme Chantal Rouleau)	Mesures concrètes pour entreprendre des travaux de réfection des 15 kilomètres du boulevard Gouin Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en améliorant la piste cyclable et en tenant compte des besoins des citoyens / Historique des démarches entreprises en ce sens
M. Brett Watson	Mme Valérie Plante	Déplore le fait de tenir des consultations publiques après l'émission de plaintes par les citoyens dans le projet d'interdiction de la circulation automobile sur le chemin Camillien-Houde et dans celui du changement de vocation du terrain de balle molle dans le parc Jeanne-Mance
M. Louis Langevin	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Les nouveaux propriétaires sont-ils informés que les services offerts par la Ville sont payables en deux versement contrairement aux locataires qui paient ces mêmes services en 12 versements / Souhaite savoir si, dans le cas de non renouvellement, les contrats contiennent des clauses qui dispensent la Ville de payer des frais ou d'encourir des pénalités
M. Nicolas Chevalier	Mme Valérie Plante (M. Éric Allan Caldwell)	Suggestion de procéder à un test climat pour connaître les réels impacts du projet du REM sur l'environnement en ce qui concerne l'utilisation de béton qui est un grand émetteur de carbone - Volonté de conserver le parc nature de l'Anse-à-l'Orme et, de ce fait, revoir le projet d'implantation du REM dans ce secteur Dépôt de document

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Christophe Grand Jean	Mme Valérie Plante (Mme Marianne Giguère)	Mesures prévues pour améliorer la sécurité des élèves de l'école Élan située au coin de l'avenue De Lorimier et de la rue Sherbrooke pour la prochaine rentrée scolaire Dépôt de document
M. Lino Birri	Mme Valérie Plante (M. François William Croteau) (M. Lionel Perez)	Demande un moratoire sur le projet de piétonisation de la place Shamrock et la réduction de places de stationnement sur l'avenue Casgrain - déplore cette prise de décision sans consultation des clients du marché Jean-Talon / Position de l'opposition officielle dans ce dossier

La présidente du conseil informe l'assemblée et la prochaine personne qu'il s'agit de la troisième et dernière intervention sur le sujet portant sur le changement de vocation du terrain de balle molle situé au nord du parc Jeanne-Mance, conformément à l'article 55 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

Mme Marisa Berry	Mme Valérie Plante (M. Alex Norris)	Déplore la priorisation des espaces verts au détriment des communautés diverses en ce qui concerne le changement de vocation du terrain de balle molle situé au nord au parc Jeanne-Mance – Solution équitable souhaitée au lieu de soulever ses groupes de citoyens les uns contre les autres dans ce dossier
------------------	--	--

À 20 h 01,

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. François Limoges

de prolonger la période de questions des citoyens de 30 minutes, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition est adoptée à l'unanimité.

M. Pierre Pagé	Mme Valérie Plante (M. Benoît Dorais)	Demande à l'Administration de tenir un processus budgétaire démocratique pour le budget 2019 et de faire une reddition de compte aux citoyens / Mandater le Service des communications de la Ville pour inviter les médias à débattre le point de vue des partis politiques, des experts et des citoyens à cet effet
----------------	--	--

La présidente du conseil informe l'assemblée et la prochaine personne qu'il s'agit également de la troisième et dernière intervention sur le sujet portant sur le projet d'un Réseau express métropolitain (REM), conformément à l'article 55 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

Mme Marie-Claude Mayeres	Mme Valérie Plante	Engagement de l'Administration à répondre aux questionnements soulevés en regard du REM dans la lettre qui lui est adressée et qui est déposée séance tenante / Demande à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, d'organiser une rencontre avec les membres de l'organisme Transparence Dépôt de document
Mme Juliette Anne Patterson	Mme Valérie Plante (M. Benoît Dorais)	Évaluation des impacts de l'adoption du Règlement interdisant les calèches sur le patrimoine montréalais et sur la relation des citoyens avec les chevaux – Échéancier pour concrétiser le partenariat entre la Ville de Montréal et les propriétaires du Horse Palace

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Florence Masbourian	M. François Limoges (M. François William Croteau)	Déplore la piétonisation de la place Shamrock et la réduction de places de stationnement sur l'avenue Casgrain, ce qui nuit à la fluidité de la circulation dans le cas des livraisons. Déplore aussi les problèmes d'accessibilité universelle pour les gens à mobilité réduite / Problèmes également soulevés par l'occupation, par une clientèle pressée en quête de stationnement, des quais de débarquement des marchandises
Mme Shane Johnston	Mme Valérie Plante (Mme Laurence Lavigne-Lalonde)	Suggère l'abolition des séances de consultations publiques si les recommandations faites par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) ne sont pas prises en compte par l'Administration / Souhait exprimé pour démocratiser la Ville de Montréal en établissant des tables de concertation avec les citoyens sur les grands débats tel que le budget, comme c'est le cas dans certaines grandes villes
Mme Cristina Birri	M. François William Croteau)	Rendre public le sondage effectué auprès des commerçants sur le projet de piétonisation de la place Shamrock et sur la réduction des places de stationnements sur l'avenue Casgrain dans le secteur du marché Jean-Talon – justifications des travaux effectués à la suite du résultat du sondage qui faisait pourtant état d'une forte désapprobation de ce projet par 83 % des commerçants

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 20 h 31.

À 20 h 32, le leader de la majorité, M. François Limoges, appelle l'article 50.01 tout de suite après la période de questions des citoyens, tel qu'il a été convenu en début de séance, afin de faire coïncider son étude avec la présence au balcon de M. Serge Lamontagne pour sa nomination à titre de directeur général de la Ville de Montréal.

CM18 0739

Nomination de M. Serge Lamontagne à titre de directeur général de la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 juin 2018 par sa résolution CE18 1124;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver la nomination de M. Serge Lamontagne, à titre de directeur général de la Ville de Montréal, pour une durée indéterminée, à compter du 23 juillet 2018.

Un débat s'engage.

Le conseiller Marvin Rotrand dépose copie d'une lettre adressée au président du comité exécutif, M. Benoit Dorais en date du 4 avril 2018 portant sur les critères de sélection du nouveau directeur général.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1184506003

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, donne la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, première personne inscrite sur la liste des membres souhaitant intervenir sur les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) réunis juste avant la levée de la séance, à 17 h.

CM18 0740

Autoriser une dépense additionnelle de 297 276,46 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection du mur de soutènement et des travaux divers au Quartier général du Service de sécurité incendie (0213) situé au 4040, avenue du Parc, dans l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre du contrat accordé à Construction Déric inc. (CG17 0335), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 379 179,81 \$ à 3 676 456,27 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 297 276,46 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection du mur de soutènement et travaux divers au Quartier Général du Service de sécurité incendie (0213) situé au 4040, avenue du Parc, dans l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre du contrat accordé à Construction Déric inc. (CG17 0335), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 379 179,81 \$ à 3 676 456,27 \$, taxes incluses ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1185350002
80.01 (20.11)

CM18 0741

Autoriser une dépense additionnelle de 160 827,03 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de mise à niveau des huit moteurs synchrones de relèvement des eaux usées à la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, dans le cadre du contrat accordé à Moteurs Électriques Laval Itée (CG16 0304), majorant ainsi le montant total du contrat de 813 747,06 \$ à 974 574,09 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 160 827,03 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de mise à niveau des huit moteurs synchrones de relèvement des eaux usées à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, dans le cadre du contrat accordé à Moteurs Électriques Laval Itée (CG16 0304), majorant ainsi le montant total du contrat de 813 747,06 \$ à 974 574,09 \$, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1187526013
80.01 (20.12)

CM18 0742

Résilier pour cause, sans compensation financière, le contrat 321701 accordé à Sade Canada inc. (CG17 0271), pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, de réaménagement de piste cyclable, de feux de circulation, d'éclairage incluant des travaux sur le réseau de la Commission des services électriques (CSEM) dans les rues Rachel, Chapleau, Frontenac, Gascon, Bercy et Hogan dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de résilier pour cause, sans compensation financière, le contrat 321701 accordé à Sade Canada inc. (CG17 0271), pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, de réaménagement de piste cyclable, de feux de circulation, d'éclairage incluant des travaux sur le réseau de la Commission des services électriques (CSEM) dans les rues Rachel, Chapleau, Frontenac, Gascon, Bercy et Hogan dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1185249002
80.01 (20.13)

CM18 0743

Accorder un contrat de services professionnels à Les Services EXP inc. pour la réalisation d'un avant-projet définitif (APD) pour le réaménagement de la rue Notre-Dame Ouest (projet Turcot) - Dépense totale de 585 740,14 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16897 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 585 740,14 \$, taxes incluses, pour la réalisation d'un avant-projet définitif (APD) pour le réaménagement de la rue Notre-Dame Ouest (projet Turcot), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder un contrat de services professionnels à Les Services EXP inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, laquelle s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 509 339,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16897;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1181019001
80.01 (20.14)

CM18 0744

Autoriser une dépense maximale de 122 705,51 \$, taxes incluses, en faveur du Canadien National (CN) dans le cadre du projet de construction d'une passerelle multifonctionnelle sur la rue Sainte-Marguerite, afin de réaliser des plans et devis pour les travaux de construction des murs de soutènement temporaires près du pont ferroviaire en lien avec les travaux de la nouvelle passerelle

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense maximale de 122 705,51 \$, taxes incluses, en faveur du Canadien National (CN) dans le cadre du projet de construction d'une passerelle multifonctionnelle sur la rue Sainte-Marguerite, afin de réaliser des plans et devis pour les travaux de construction des murs de soutènement temporaires près du pont ferroviaire, en lien avec les travaux de la nouvelle passerelle;
- 2 - d'autoriser le directeur du Service des Infrastructures, de la voirie et des transports à signer la lettre d'autorisation budgétaire à cet effet, pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1188003001
80.01 (20.15)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0745

Accorder un contrat à AXOR Experts-Conseils inc. pour des services professionnels en ingénierie pour la préparation d'une étude de faisabilité sur les solutions de remplacement des incinérateurs à foyers multiples de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 536 933,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16667 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à AXOR Experts-Conseils inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat de services professionnels en ingénierie pour la préparation d'une étude de faisabilité sur les solutions de remplacement des incinérateurs à foyers multiples de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 536 933,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16667;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1187526014
80.01 (20.16)

CM18 0746

Autoriser une dépense additionnelle de 6 898 500 \$, taxes incluses, pour les travaux dans le cadre de l'entente entre la Ville et le ministère des Transports du Québec, concernant le projet de réaménagement du corridor de l'échangeur Sherbrooke et des voies de service de l'autoroute 25, entre les rues Sherbrooke et Notre-Dame, majorant ainsi le montant total de l'entente de 20 120 625 \$ à 27 019 125 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 6 898 500 \$, taxes incluses, pour les travaux concernant le projet de réaménagement du corridor de l'échangeur Sherbrooke et des voies de service de l'autoroute 25, entre les rues Sherbrooke et Notre-Dame, dans le cadre de l'entente entre la Ville et le ministère des Transports du Québec (CG15 0480), majorant ainsi le montant total de l'entente de 20 120 625 \$ à 27 019 125 \$, taxes incluses;
- 2 - d'approuver le projet d'Addenda no 1 entre le Gouvernement du Québec et la Ville de Montréal à cet effet;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1187287003
80.01 (20.17)

CM18 0747

Accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ à Développement économique Saint-Laurent (DESTL) afin d'appuyer la mise en œuvre du Centre d'expertise industrielle de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Le conseiller Alan DeSousa déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ à Développement économique Saint-Laurent afin d'appuyer la mise en œuvre du Centre d'expertise industrielle de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1184300002
80.01 (20.18)

CM18 0748

Accorder un contrat à Centre de tri Mélimax inc., pour la réception, le tri et la mise en marché de bois trié, en provenance de 5 territoires, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 338 567,51 \$, taxes incluses / Autoriser une demande de budget additionnel de 181 664,64 \$, taxes nettes - Appel d'offres public 18-16879 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Centre de tri Mélimax inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réception, le tri et la mise en marché de bois trié pour 5 territoires, pour une période de 24 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 338 567,51 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16879 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service de l'environnement d'un budget additionnel de 119 951 \$ en 2019 et de 61 714 \$ en 2020, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

de retourner ce dossier au comité exécutif afin de bénéficier, par un retour en appel d'offres du présent contrat, des effets de l'adoption du règlement inscrit à l'article 42.16 en ce qui a trait à l'élimination des périodes de stockage du bois trié.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, propose au leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele, de reformuler sa proposition et laisser le conseiller Jean-François Parenteau apporter des éléments de réponse.

Un débat restreint s'engage.

Le leader adjoint de l'opposition officielle retire sa proposition de retour au comité exécutif.

Le débat se poursuit.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

CM18 0749

Accorder deux contrats aux firmes Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc. (lot 1 : 4 922 826,22 \$, taxes incluses) et Fortier Auto (Montréal) ltée (lot 5 : 1 051 469,37 \$, taxes incluses) pour la fourniture de 110 camionnettes et 30 véhicules utilitaires/multisegments - Dépense totale de 5 974 295,59 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16705 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, les contrats pour la fourniture de 110 camionnettes et 30 véhicules utilitaires/multisegments, aux prix de leur soumission, soit pour les lots et les sommes maximales indiqués en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16705 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc.	Lot 1 110 camionnettes	4 922 826,22 \$
Fortier Auto (Montréal) ltée	Lot 5 30 véhicules utilitaires/multisegments	1 051 469,37 \$

- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1184922007
80.01 (20.20)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0750

Autoriser une dépense additionnelle de 602 322,44 \$, taxes incluses, pour la réception, le tri et la mise en valeur de résidus de construction, rénovation, démolition (CRD) et encombrants, dans le cadre du contrat accordé à Koncas Recyclage (CG14 0587), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 045 038,60 \$ à 7 647 361,04 \$, taxes incluses

La conseillère Suzie Miron déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 602 322,44 \$, taxes incluses, pour la réception, le tri et la mise en valeur de résidus de CRD et encombrants pour les territoires de l'agglomération et les écocentres dans le cadre du contrat accordé à Koncas Recyclage (CG14 0587), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 045 038,60 \$ à 7 647 361,04 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1187075002
80.01 (20.21)

CM18 0751

Autoriser une dépense additionnelle de 1 985 818,89 \$, taxes incluses, pour l'agrandissement et la rénovation d'un immeuble administratif situé au 10351, rue Sherbrooke Est, dans la Ville de Montréal-Est, dans le cadre du contrat accordé à Construction Socam ltée (CG17 0363), majorant ainsi le montant total du contrat de 16 956 053,10 \$ à 18 941 871,99 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 1 985 818,89 \$, taxes incluses, pour compléter l'agrandissement et la rénovation d'un immeuble administratif situé au 10351, rue Sherbrooke Est, dans la Ville de Montréal-Est;
- 2 - d'accorder à Construction Socam ltée (CG17 0363) ce surplus contractuel, majorant ainsi le montant total du contrat de 16 956 053,10 \$ à 18 941 871,99 \$, taxes incluses;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1187541003
80.01 (20.22)

CM18 0752

Accorder un contrat à Dimco DL inc. pour la réfection du pont d'étagement et des murs de soutènement Armand-Bombardier et ses approches (contrat 2018), dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 5 965 474,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 305402 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 5 965 474,75 \$, taxes incluses, pour la réfection du pont d'étagement et des murs de soutènement Armand-Bombardier et ses approches – Contrat 2018, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Dimco DL inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 691 485,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 305402;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1187000003
80.01 (20.23)

CM18 0753

Majorer de 150 000 \$, taxes incluses, en utilisant les dépenses incidentes déjà autorisées, le montant du contrat accordé à Maçonnerie Rainville et Frères inc. (CG17 0488) pour la réfection de la maison Thomas-Brunet au parc-nature du Cap-Saint-Jacques, majorant ainsi le montant total du contrat de 2 600 000 \$ à 2 750 000 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de majorer de 150 000 \$, taxes incluses, en utilisant les dépenses incidentes déjà autorisées, le montant du contrat accordé à Maçonnerie Rainville et Frères inc. (CG17 0488) pour la réfection de la maison Thomas-Brunet au parc-nature du Cap-Saint-Jacques, majorant ainsi le montant total du contrat de 2 600 000 \$ à 2 750 000 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1187936016
80.01 (20.24)

CM18 0754

Autoriser, conditionnellement à l'obtention du décret du Conseil exécutif du Québec, une dépense de 4 841 761,18 \$, taxes incluses, pour les travaux de réhabilitation du collecteur de la Vérendrye dans le cadre du projet de corridor du nouveau pont Champlain et entériner l'entente y afférente entre Sa Majesté la Reine du Chef du Canada et la Ville de Montréal, sous réserve d'obtenir l'autorisation du gouvernement du Québec

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser, conditionnellement à l'obtention du décret du Conseil exécutif du Québec, une dépense de 4 841 761,18 \$, taxes incluses, pour les travaux de réhabilitation du collecteur de la Vérendrye dans le cadre du projet de corridor du nouveau pont Champlain;
- 2 - d'approuver le projet d'entente y afférente entre Sa Majesté la Reine du Chef du Canada et la Ville de Montréal, sous réserve d'obtenir l'autorisation du gouvernement du Québec.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1186310002
80.01 (20.25)

À 21 h 29, Mme Cathy Wong quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Sterling Downey.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.26) à 80.01 (20.30) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0755

Approuver un projet d'acte en vertu duquel le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal, agissant en sa qualité d'agent de la couronne, cèdent, gratuitement, à la Ville de Montréal tous les droits, titres et intérêts qu'ils ont ou pourraient prétendre avoir dans les lots 2 161 335, 2 161 337, 2 161 463, 2 161 464 et 2 161 591 (Immeuble), 2 161 336 et 2 161 590 (parcs) et 2 162 401, 2 162 409 (rue), 2 162 392, 2 162 509 (rue), 2 162 487 (rue), 2 162 414 (rue), 2 338 324 (rue), 2 162 507 (rue) tous du cadastre du Québec et de la circonscription foncière de Montréal, le tout aux conditions et stipulations y mentionnées

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un projet d'acte en vertu duquel le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal, agissant en sa qualité d'agent de la couronne, cèdent gratuitement à la Ville de Montréal tous les droits, titres et intérêts qu'ils ont ou pourraient prétendre avoir dans les lots 2 161 335, 2 161 337, 2 161 463, 2 161 464 et 2 161 591 (Immeuble), 2 161 336 et 2 161 590 (parcs) et 2 162 401, 2 162 409 (rue), 2 162 392, 2 162 509 (rue), 2 162 487 (rue), 2 162 414 (rue), 2 338 324 (rue), 2 162 507 (rue) tous du cadastre du Québec et de la circonscription foncière de Montréal, le tout aux termes et conditions prévus au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

1183867001
80.01 (20.26)

CM18 0756

Approuver le projet de convention modifié (CG18 0175) entre la Ville et la Fondation du startup de Montréal, pour un soutien financier de 1 350 000 \$ (sur 3 années) visant à appuyer son plan de croissance

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le nouveau projet de convention entre la Ville et la Fondation du startup de Montréal (CG18 0175), accordant un soutien financier de 1 350 000 \$, pour une durée de 3 ans, afin d'appuyer son plan de croissance;
- 2- d'abroger, en conséquence, le point 2 de la résolution CG18 0175.

Adopté à l'unanimité.

1187511002
80.01 (20.27)

CM18 0757

Approuver le projet de prolongation de bail par lequel la Ville loue de 3928446 Canada inc. un local, pour une période de 3 ans et 9 mois à compter du 1^{er} avril 2020, d'une superficie de 19 672 pieds carrés, au 4^e étage de l'immeuble situé au 5800, rue Saint-Denis, pour une dépense totale de 1 515 115,37 \$, taxes incluses, pour les activités du Service de l'approvisionnement (bureau de poste) et afin d'accueillir temporairement les archives de l'hôtel de ville de Montréal durant le projet majeur de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville / Autoriser une dépense de 1 011 013,27 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement pour les archives et les contingences payables à 3928446 Canada inc. / Ajuster, pour les années 2020 et suivantes, la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue de 3928446 Canada inc. un local, pour une période de 3 ans et 9 mois à compter du 1^{er} avril 2020, d'une superficie de 19 672 pieds carrés, au 4^e étage de l'immeuble situé au 5800, rue Saint-Denis, pour une dépense totale de 1 515 115,37 \$, taxes incluses, pour les activités du Service de l'approvisionnement (bureau de poste) et pour accueillir temporairement les archives de l'hôtel de ville de Montréal durant le projet majeur de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention;
- 2- d'autoriser la dépense de 1 011 013,27 \$ taxes incluses, pour les travaux d'aménagement et les contingences payable à la compagnie 3928446 Canada inc.;
- 3- d'ajuster, pour les années 2020 et suivantes, la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1185323001
80.01 (20.28)

CM18 0758

Accorder un soutien financier de 300 000 \$ à Intégration Jeunesse du Québec inc. pour le projet « Camps pédagogiques », pour l'année 2018, dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 300 000 \$ à Intégration Jeunesse du Québec inc. pour la réalisation du projet « Camps pédagogiques », pour l'année 2018, dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018);
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1184005002
80.01 (20.29)

CM18 0759

Accorder un soutien financier maximal de 430 000 \$ à Triathlon International de Montréal (TIM), pour la tenue d'une étape de la Série Mondiale de Triathlon (WTS) à Montréal en 2018 / Autoriser un virement budgétaire en provenance des dépenses générales d'administration de 430 000 \$ vers le Service de la diversité sociale et des sports / Approuver le projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier maximal de 430 000 \$ à Triathlon International de Montréal, pour la tenue d'une étape de la Série mondiale de triathlon (WTS) de l'ITU 2018 à Montréal;
- 2 - d'autoriser un virement budgétaire de 430 000 \$ en provenance des dépenses générales d'administration vers le Service de la diversité sociale et des sports pour l'année 2018;
- 3 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et Triathlon International de Montréal, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1187307001
80.01 (20.30)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.31) à 80.01 (20.35) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0760

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Technologies Pure Canada Ltd pour des services professionnels de détection de fuites sur les conduites principales d'aqueduc par une méthode intrusive, pour une durée de 3 ans - Dépense totale de 3 471 575,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16724 (2 soum. - 1 seul conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 3 471 575,27 \$, taxes incluses, pour la détection de fuites sur les conduites principales d'aqueduc par une méthode intrusive, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Technologies Pure Canada Ltd, seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat pour les services professionnels requis à cette fin, pour une durée de trois ans, pour une somme maximale de 3 155 977,52 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16724;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1186277001
80.01 (20.31)

CM18 0761**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes Englobe Corp. (1 731 740,80 \$), Les Consultants S.M. inc. (1 511 685,21 \$), SNC-Lavalin GEM Québec inc. (1 332 052,06 \$) et Golder Associés ltée (1 102 391,80 \$) totalisant une somme maximale de 5 677 869,87 \$, taxes incluses, pour réaliser des études et expertises géotechniques et des caractérisations environnementales, dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville - Appel d'offres public 18-16859 (9 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure quatre ententes-cadres pour la fourniture, sur demande, de services professionnels afin de réaliser des études et expertises géotechniques et des caractérisations environnementales dans le cadre des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville;
- 3 - d'accorder aux quatre firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, les contrats requis à cette fin pour les lots et les sommes maximales inscrits en regard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16859;

Firme	Somme maximale	Contrat (Lot)
Englobe Corp.	1 731 740,80 \$	1
Les Consultants S.M. inc.	1 511 685,21 \$	2
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	1 332 052,06 \$	3
Golder Associés ltée	1 102 391,80 \$	4

- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1183855001
80.01 (20.32)

CM18 0762

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre d'une durée de 3 ans avec Eurovia Québec Grands Projets inc., pour la fourniture d'équipes de travail et d'équipements pour le maintien des actifs du réseau d'aqueduc principal - Appel d'offres public 10259 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de trois ans, pour la fourniture sur demande d'équipes de travail et d'équipements pour le maintien des actifs du réseau d'aqueduc principal;
- 3 - d'accorder à Eurovia Québec Grands Projets inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10259;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1187910001
80.01 (20.33)

CM18 0763

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder des contrats d'élimination, de collecte / transport et de collecte / transport / élimination de matières résiduelles aux firmes RCI Environ. Div. WM Québec inc. (Laval), RCI Environ. Div. WM Québec inc. (Longueuil), Recyclage Notre-Dame inc., RCI Environ. Div. WM Québec inc., pour des durées de 58, 59 et 60 mois - Dépense totale de 71 178 854 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16439 (12 soum.) / Ajuster la base budgétaire du Service de l'environnement à compter de l'année 2020

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des territoires, pour une période de 58, 59 et 60 mois, les services d'élimination des matières résiduelles (marqué *), ou de collecte / transport / élimination, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales et le nombre de mois indiqués en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16439 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Firmes	Territoires	Nombre de mois	Montant (taxe incluses)
RCI Environ. Div. WM Québec inc.	Ahuntsic-Cartierville contrat 1 (matières résiduelles)	59	12 750 799 \$
RCI Environ. Div. WM Québec inc.	Ahuntsic-Cartierville contrat 2 (matières résiduelles)	59	12 554 849 \$
RCI Environ. Div. WM Québec inc.	Villeray-Saint-Michel-Parc- Extension contrat 2 (matières résiduelles)	60	13 627 093 \$
Tonnages			
RCI Environ. Div. WM Québec inc. (Laval) *	137 300	58	6 641 800 \$
RCI Environ. Div. WM Québec inc. (Longueuil) *	91 700	58	4 764 679 \$
Recyclage Notre-Dame inc. *	498 250	58	20 839 634 \$
			71 178 854 \$

- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4 - d'ajuster la base budgétaire du Service de l'environnement, à compter de l'année 2020, comme suit : de 584 919 \$ en 2020, de 829 295 \$ en 2021, de 1 308 107 \$ en 2022 et de 1 427 919 \$ en 2023.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1180695001
80.01 (20.34)

CM18 0764

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec Labo SM inc. (4 449 475,01 \$), Solmatech inc. (4 253 615,10 \$), Englobe Corp. (3 550 715,44 \$), SNC-Lavalin GEM Québec inc. (3 649 867 \$), GHD Consultants ltée (2 622 694,73 \$) et Groupe ABS inc. (2 456 872,03 \$) pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements / Appel d'offres public 18-16621 (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2 - de conclure six ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels afin de réaliser le contrôle qualitatif des matériaux sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements ;
- 3 - d'approuver les contrats de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis pour les contrats 1 à 5 et par lequel la seule firme soumissionnaire pour le contrat 6, soit le Groupe ABS inc., cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services requis à cette fin, pour les sommes maximales et les contrats inscrits en regard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16621 ;

Firme	Somme maximale	Contrat
Labo SM inc.	4 449 475,01 \$	1
Solmatech inc.	4 253 615,10 \$	2
Englobe Corp.	3 550 715,44 \$	3
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	3 649 867,00 \$	4
GHD Consultants ltée	2 622 694,73 \$	5
Groupe ABS inc.	2 456 872,03 \$	6

- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1183855003
80.01 (20.35)

À 21 h 49, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.36) et 80.01 (20.37) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0765

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. pour la réhabilitation d'une conduite d'eau de 500 mm sous le boulevard Rosemont et la rue des Carrières, entre le boulevard Saint-Michel et l'avenue des Érables - Dépense totale de 4 506 569,30 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10262 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 4 506 569,30 \$, taxes incluses, pour la réhabilitation d'une conduite d'eau de 500 mm sous le boulevard Rosemont et la rue des Carrières, entre le boulevard Saint-Michel et l'avenue des Érables, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 291 970,76 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10262;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1187908001
80.01 (20.36)

CM18 0766

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Environnement Viridis inc. pour des services professionnels en gestion des matières résiduelles fertilisantes (MRF) pour la préparation d'avis de projet, de chargement, de transport et d'épandage des biosolides de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 1 247 478,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16742 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Environnement Viridis inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat de services professionnels en gestion des matières résiduelles fertilisantes (MRF) pour la préparation d'avis de projet, de chargement, de transport et d'épandage des biosolides de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 1 247 478,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16742;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1187526010
80.01 (20.37)

À 22 h 02, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, ajourne la séance jusqu'au mardi 19 juin 2018, à 9 h 30.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 18 juin 2018
13 h**

**Séance tenue le mardi 19 juin 2018 – 9 h 30
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, M. Luc Ferrandez, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Patricia Lattanzio, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Francesco Miele, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauté, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Chantal Rouleau, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

M. Frantz Benjamin, M. Peter McQueen et M. Marvin Rotrand.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Luis Miranda et Mme Marie-Josée Parent.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Pascale Loiseau, Analyste-rédactrice
Mme Lynne Trépanier, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, invite les membres du conseil à observer un moment de recueillement et déclare la séance ouverte.

1 - Période de questions du public

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Les citoyens ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Laurian Ionita	Mme Valérie Plante (M. Francesco Miele)	Raisons justifiant son expulsion par l'ancien président du conseil, M. Frantz Benjamin – déplore le traitement injuste dont il affirme être l'objet et le manque de neutralité des membres du conseil

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Robert Edgar	M. Lionel Perez	Souhaite connaître la position du chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, relativement aux insinuations formulées la veille par le conseiller Rotrand concernant des messages diffamatoires que le citoyen aurait diffusés sur Twitter / Le citoyen aimerait qu'on lui donne une définition « légale » de ce qu'est un message diffamatoire

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051)*, la présidente du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 9 h 39.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Lionel Perez	Mme Valérie Plante	Dans le cadre de la fermeture du chemin Camillien-Houde, demande à l'Administration de donner suite à la recommandation du rapport du Bureau du coroner à la suite du décès de Clément Ouimet, et de mettre en place des mesures concrètes de sécurité avant la fin du projet pilote afin de mieux protéger les cyclistes
Mme Karine Boivin-Roy	Mme Valérie Plante (M. Jean-François Parenteau)	Engagement pour que des mesures soient prises afin d'atteindre l'objectif visé de réduire l'émission de gaz à effet de serre (GES) de 35 % d'ici 2020 pour améliorer la qualité de l'air, dans le cadre de la signature de la Charte de Chicago sur le climat lors de la Conférence annuelle de la coalition C-40
M. Alan DeSousa	Mme Valérie Plante	Engagement de l'Administration d'informer les membres du conseil des suites qui ont été données aux 30 recommandations de la Commission sur les transports pour mettre en place des mesures de sécurité pour éviter des décès inutiles de cyclistes – Établir un échéancier pour mettre en place ces mesures
M. Giovanni Rapanna	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Informers les membres du conseil sous forme d'un rapport, des objectifs, du déroulement, du coût, de la formation, de la délégation et des retombées de la mission économique de la mairesse au Japon

À 9 h 56,

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. François Limoges

de prolonger la période de questions des membres du conseil de 5 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M.Giovani Rapanna	Mme Valérie Plante	Demande à l'Administration de faire preuve de transparence dans le cas de déplacements des membres du comité exécutif
M. Robert Guay	M. Benoit Dorais	Mesures concrètes pour réparer les injustices que subissent certains employés municipaux à cause de la loi 15 qui soustrait les policiers de cotiser à part égale, comme tous les employés municipaux, à leur régime de retraite – Impacts de cette loi sur la gestion des fonds publics

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, la présidente du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 10 h 01.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, pour la poursuite de l'ordre du jour.

Article 7.04 (suite) – Tenue d'un comité plénier pour l'étude du rapport

Dépôt du rapport annuel 2017 de la vérificatrice générale de la Ville

À 10 h 01,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

que le conseil se transforme en comité plénier pour l'étude du rapport annuel de la vérificatrice générale pour une période de 90 minutes, et qu'il désigne Mme Manon Barbe pour agir à titre de présidente du comité plénier. La vérificatrice générale disposera de 30 minutes pour sa présentation. Le temps de parole des membres sera reparti comme suit :

- Projet Montréal - 30 minutes;
- Ensemble Montréal - 22 minutes;
- Autres élus - 8 minutes

À 10 h 02, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, suspend les travaux pour permettre au conseil de se transformer en comité plénier.

À 10 h 12, Mme Manon Barbe déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue à la vérificatrice générale, Mme Michèle Galipeau, ainsi qu'à ses collaborateurs M. Robert Duquette, M. François Arbez et Mme France Lessard. Elle invite la vérificatrice générale à débiter sa présentation.

Mme Galipeau procède à la présentation du rapport, suivie par les interventions des membres du conseil.

À 11 h 35, Mme Barbe indique la levée du comité plénier.

À 11 h 40, le conseil reprend ses travaux et, en vertu de l'article 119 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, la présidente du conseil invite la présidente du comité plénier à faire son rapport. La conseillère Barbe indique que le comité plénier a siégé 82 minutes et qu'il y a eu 11 membres qui ont pris la parole dans le cadre de 13 interventions réparties comme suit :

- Projet Montréal – 8 interventions;
- Ensemble Montréal – 4 interventions;

- Autres élus – 1 intervention

La présidente du comité plénier rapporte que les travaux se sont déroulés correctement et remercie tous les intervenants.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil demande à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, de retirer le mot « pitoyable » utilisé lors de son intervention et cette dernière s'exécute.

Le débat se poursuit.

7.04

À 11 h 42, le leader de la majorité appelle l'article 7.10 tout de suite après le comité plénier sur le dépôt du rapport annuel 2017 de la vérificatrice général, tel qu'il a été convenu à l'appel du point lors de la séance d'hier après-midi, étant donné le lien entre ces deux articles.

CM18 0767

Dépôt du suivi du rapport du vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 ainsi qu'un retour sur les exercices précédents

Le leader de la majorité dépose le suivi du rapport du vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 ainsi qu'un retour sur les exercices précédents, et le conseil en prend acte.

07.10 1183570003

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.01) à 80.01 (30.04) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0768

Autoriser une dépense maximale de 3 246 128,06 \$, taxes incluses, en remboursement à la Société en commandite immobilière Notre-Dame Ouest (SCINDO), selon le bail conclu avec la Ville de Montréal (CG06 0171), pour les travaux d'aménagement d'espaces de bureau, et ce, dans le cadre du projet de regroupement des effectifs du 311

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense maximale de 1 755 746 \$, taxes incluses, en remboursement à la Société en commandite immobilière Notre-Dame Ouest (SCINDO), selon le bail conclu avec la Ville de Montréal, pour les travaux d'aménagement d'espaces de bureau, dans le cadre du projet de regroupement des effectifs du 311;
- 2 - d'autoriser une dépense maximale de 1 490 382,06 \$ pour les dépenses incidentes liées au projet qui seront utilisées conformément aux règles de délégation;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1175892001
80.01 (30.01)

CM18 0769

Autoriser une dépense de 57 440,48 \$, taxes incluses, en remboursement à la Cité de Dorval du coût des travaux pour le remplacement d'une vanne existante de 450 mm du réseau d'aqueduc principal, située à l'intersection des rues O'Connell et Michel-Jasmin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 57 440,48 \$, taxes incluses, en remboursement à la Cité de Dorval du coût des travaux pour le remplacement d'une vanne existante de 450 mm du réseau d'aqueduc principal, située à l'intersection des rues O'Connell et Michel-Jasmin ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1183276001
80.01 (30.02)

CM18 0770

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal, afin de prolonger de sept mois ladite Entente et par laquelle le ministre confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe de 5,25 M\$ pour la période du 1^{er} avril au 31 octobre 2018 / Approuver la proposition de répartition budgétaire de cette enveloppe

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger de sept mois ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 5,25 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 octobre 2018;
- 2 - d'autoriser la réception d'un soutien financier de 5,25 M\$ provenant du MTESS;
- 3 - d'approuver la proposition de répartition budgétaire de l'enveloppe de 5,25 M\$, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel;
- 4 - de mandater le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) pour assurer la coordination, le suivi et la mise en œuvre de ce projet d'entente;
- 5 - d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1183220001
80.01 (30.03)

CM18 0771

Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses pour l'année 2018 au montant de 4 171 362 \$, équivalent à la contribution de base annuelle supplémentaire de 2 085 681 \$ pour les années 2017 et 2018 en provenance du Fonds de développement des territoires / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses pour l'année 2019 au montant de 2 085 681 \$, équivalent à la contribution de base annuelle supplémentaire en provenance du même Fonds / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses pour l'année 2018 équivalent à la somme additionnelle de 489 999 \$ et, pour l'année 2019, au montant qui sera autorisé par le MAMOT, en provenance du même Fonds / Adopter, en réponse aux modalités de l'Entente 2015-2020 relative au Fonds, des priorités d'intervention et de soutien aux entreprises et aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie pour les années 2016-2017 et 2017-2018

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses pour l'année 2018 au montant de 4 171 362 \$, équivalent à la contribution de base annuelle supplémentaire de 2 085 681 \$ pour les années 2017 et 2018 en provenance du Fonds de développement des territoires;
- 2 - d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses pour l'année 2019 au montant de 2 085 681 \$, équivalent à la contribution de base annuelle supplémentaire en provenance du même Fonds;
- 3 - d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses pour l'année 2018 équivalent à la somme additionnelle de 489 999 \$ et, pour l'année 2019, d'un montant qui sera autorisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), en provenance du même Fonds;

- 4 - d'adopter, en réponse aux modalités de l'Entente 2015-2020 relative au Fonds, des priorités d'intervention et de soutien aux entreprises et aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie pour les années 2016-2017 et 2017-2018.

Adopté à l'unanimité.

1180191003
80.01 (30.04)

Article 80.01 (30.05)

Avis au ministre de la Sécurité publique en vertu de l'article 110 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4)

Le leader de la majorité, M. François Limoges retire le point 80.01 (30.05) conformément à l'article 88 du Règlement sur la procédure et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.06) à 80.01 (30.08) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0772

Prendre acte de la modification des aspects financiers et de l'obtention d'un certificat du trésorier, dans le cadre de l'entente cadre conclue avec Logistik Unicorp inc. (CG18 0063) pour la fourniture de services de gestion vestimentaire intégrée destinés à l'ensemble de la clientèle des services de la sécurité publique - Autoriser une dépense de 1 141 564 \$ pour les frais d'implantation à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre acte de la modification des aspects financiers du sommaire décisionnel et de l'obtention d'un certificat du trésorier, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Logistik Unicorp inc. (CG18 0063) pour la fourniture de services de gestion vestimentaire intégrée destinés à l'ensemble de la clientèle au service de sécurité publique;
- 2 - d'autoriser la dépense des frais d'implantation et d'imputer cette dépense d'investissement conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
- 3 - d'ajuster la base budgétaire du Service de l'approvisionnement pour l'année 2019 et les années subséquentes, soit de 1 889 775 \$ au budget de fonctionnement et d'imputer la dépense des frais de gestion conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1177811002
80.01 (30.06)

CM18 0773

Approuver le Rapport d'activités 2016-2017 modifié et le Rapport d'activités 2017-2018 relatif au Fonds de développement des territoires

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le Rapport annuel d'activités 2016-2017 modifié et le Rapport annuel d'activités 2017-2018 relatifs au Fonds de développement des territoires;
- 2 - de transmettre ces rapports au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- 3 - d'autoriser le Service du développement économique de la Ville de Montréal à rendre les rapports disponibles sur le site Internet de la Ville pour le bénéfice de la population.

Adopté à l'unanimité.

1185175002
80.01 (30.07)

CM18 0774

Adopter une résolution modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 \$ afin de financer le projet de développement des installations du SPVM dans l'immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke Est (RCG 18-015) afin de réduire à 25 000 000 \$ le montant de l'emprunt initialement autorisé

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de modifier le titre du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 \$ afin de financer le projet de développement des installations du SPVM dans l'immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke Est » par le remplacement du montant de « 46 000 000 \$ » par « 25 000 000 \$ »;
- 2 - de modifier l'article 1 de ce règlement par le remplacement du montant de « 46 000 000 \$ » par « 25 000 000 \$ ».

Adopté à l'unanimité.

1187782001
80.01 (30.08)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.01) à 80.01 (42.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0775

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 254 000 \$ afin de financer le remplacement du système automatisé de carburant

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 254 000 \$ afin de financer le remplacement du système automatisé de carburant », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1181081003
80.01 (42.01)

CM18 0776

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1181081006
80.01 (42.02)

CM18 0777

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ afin de financer le programme d'intégration de véhicules et d'équipements écoresponsable

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ afin de financer le programme d'intégration de véhicules et d'équipements écoresponsable », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1181081008
80.01 (42.03)

CM18 0778

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 21 300 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et de leurs équipements

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 21 300 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et de leurs équipements », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1181081010
80.01 (42.04)

CM18 0779

Adoption - Règlement modifiant le Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional afin d'agrandir le territoire du parc-nature du Bois-d'Anjou

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional afin d'agrandir le territoire du parc-nature du Bois-d'Anjou ».

Un débat s'engage.

Le conseiller Marvin Rotrand dépose, pour le bénéfice des membres, une lettre qui lui a été adressée par le président du Groupe C. Laganière, accompagnée de plans, relative à leur projet de réhabilitation et de développement immobilier des terrains de l'ancienne raffinerie de Shell Canada acquis par le Groupe Laganière en 2017 vs le projet du parc nature du Bois d'Anjou proposé par la Ville.

Le débat se poursuit.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, demande au conseiller Ferrandez de retirer l'expression « en catimini » qu'il a employée durant son intervention, puisque celle-ci fait partie des mots antiparlementaires. Le conseiller Ferrandez s'exécute.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : Mme Andrée Hénault

80.01 1180592001 (42.05)

1180592001
80.01 (42.05)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.06) et 80.01 (42.07) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Article 80.01 (42.06)

Adoption - Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle

Adoption - Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de gestion contractuelle

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle »;
- 2- d'adopter le règlement intitulé « Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de gestion contractuelle ».

Un débat s'engage.

À 12 h 26, le conseil suspend ses travaux.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 18 juin 2018
13 h**

**Séance tenue le mardi 19 juin 2018 – 14 h
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Christian Arseneault, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, M. Luc Ferrandez, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Patricia Lattanzio, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauv , Mme Anne-Marie Sigouin, Mme  milie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

PR SENCE EN COURS DE S ANCE :

M. Frantz Benjamin.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES  LUS :

Mme Val rie Plante, Mme Manon Barbe, M. Luis Miranda et Mme Marie-Jos e Parent.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES  LUS LORS DU VOTE ENREGISTR  SUR LA PROPOSITION DU CONSEILLER PEREZ ET DE LA CONSEILL RE KARINE BOIVIN-ROY DE RETOURNER L'ARTICLE 30.06 AU COMIT  EXECUTIF POUR PLUS AMPLES  TUDE :

Mme Val rie Plante, Mme Manon Barbe, M. Luis Miranda, Mme Marie-Jos e Parent et Mme Chantal Rossi.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES  LUS LORS DU VOTE ENREGISTR  SUR L'ARTICLE 30.06 :

Mme Val rie Plante, Mme Manon Barbe, M. Luc Ferrandez, M. Luis Miranda, Mme Marie-Jos e Parent, Mme Chantal Rossi et Mme Anne-Marie Sigouin.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES  LUS LORS DU VOTE ENREGISTR  SUR L'ARTICLE 65.05 :

Mme Val rie Plante, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Luis Miranda, Mme Sue Montgomery, Mme Marie-Jos e Parent, M. Jocelyn Pauz , Mme Chantal Rossi et Mme Anne-Marie Sigouin.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Pascale Loiseau, Analyste-rédactrice
Mme Lynne Trépanier, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

À 14 h 06, le conseil reprend ses travaux sous la présidence du vice-président du conseil, M. Sterling Downey.

CM18 0780 – Article 80.01 (42.06) - (Suite)

Adoption - Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle

Adoption - Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de gestion contractuelle

Le débat se poursuit.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Dominic Perri

d'apporter un amendement à l'article sous étude afin que l'avant dernier alinéa de la section intitulée : « 3. Adoption du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de gestion contractuelle » à la page 9 du sommaire décisionnel du présent dossier soit remplacé par le suivant :

- « Il sera recommandé que le comité exécutif délègue ensuite de tels pouvoirs au Directeur général de la Ville parce qu'il est souvent primordial que les décisions se prennent rapidement pour des raisons d'ordre opérationnel. Toutefois, et nonobstant les mesures de reddition de comptes mensuelle prévues en vertu de l'article 4 du Règlement RCE 02-004, vu l'importance de cette décision et dans une perspective de transparence, il est convenu que chaque fois que le Directeur général exerce ce pouvoir, il déposera un rapport expliquant le contexte et le justificatif de cette décision qui sera déposé lors de la prochaine séance du comité exécutif ».

À 14 h 08, le conseil suspend ses travaux afin de permettre aux membres du conseil de prendre connaissance de la proposition d'amendement du chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez et du conseiller Perri.

À 14 h 10, le conseil reprend ses travaux. Le chef de l'opposition officielle indique que si l'amendement proposé et les autres amendements à venir en regard de ce dossier sont adoptés, il souhaite que ceux-ci soient intégrés pareillement au dossier inscrit à l'article 42.22 du conseil municipal. Le leader de la majorité, M. François Limoges, prend la parole pour informer les membres du conseil que l'Administration est prête à accepter la proposition d'amendement du chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez et du conseiller Perri.

Le débat se poursuit sur la proposition d'amendement.

Il est proposé par M. Richard Deschamps

appuyé par M. Lionel Perez

d'apporter un sous-amendement à la proposition d'amendement du chef de l'opposition officielle et du conseiller Perri afin d'ajouter à la fin de la proposition la phrase suivante :

- « Ce rapport devra également être déposé au conseil municipal et, le cas échéant, au conseil d'agglomération lors de leurs assemblées régulières qui suivent son dépôt au comité exécutif ».

Le vice-président du conseil juge la proposition de sous-amendement du conseiller Deschamps et du chef de l'opposition officielle recevable et elle est agréée.

Un débat s'engage sur l'article 80.01 (42.06), tel qu'amendé.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Patricia Lattanzio

d'apporter un deuxième amendement à l'article 80.01 (42.06), tel qu'amendé, afin d'ajouter un article 24.1 au projet de Règlement sur la gestion contractuelle qui se lit comme suit :

- « 24.1 La Ville peut déclarer inadmissible une personne qui fait l'objet d'une poursuite judiciaire de la part de la Ville dans le but de récupérer des sommes en lien avec des allégations de collusion ou de corruption en vertu de la *Loi visant principalement la récupération des sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre des contrats publics* (RLRQ, chapitre R-2.2.0.0.3) ».

Le leader de la majorité prend la parole pour informer les membres du conseil que l'Administration n'est pas en faveur de la deuxième proposition d'amendement du chef de l'opposition officielle et de la conseillère Lattanzio.

Un débat s'engage sur la proposition d'amendement du chef de l'opposition officielle et de la conseillère Lattanzio.

Le chef de l'opposition officielle utilise son droit de réplique sur la deuxième proposition d'amendement.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

de procéder à un vote à main levée sur la deuxième proposition d'amendement du chef de l'opposition officielle et de la conseillère Lattanzio.

Le vice-président du conseil met aux voix la deuxième proposition d'amendement du chef de l'opposition officielle et de la conseillère Lattanzio et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 19

Contre : 36

Le vice-président du conseil déclare la deuxième proposition d'amendement du chef de l'opposition officielle et de la conseillère Lattanzio rejetée à la majorité des voix.

Le débat se poursuit sur l'article 80.01 (42.06), tel qu'amendé.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

d'apporter un troisième amendement à l'article 80.01 (42.06), tel qu'amendé afin d'ajouter également un troisième résolu à la recommandation du présent dossier qui se lit comme suit :

- « 3. Qu'une reddition de comptes pour les actes posés en vertu des disposition prévoyant l'utilisation du budget alloué aux contingences (articles 19 et 20 du projet de Règlement sur la gestion contractuelle) soit soumise au conseil municipal et au conseil d'agglomération sur une base annuelle ».

et que soit également ajouté à la page 9 du sommaire décisionnel du présent dossier, à la fin de la section intitulée « L'opérationnalisation des mesures contenues dans la RGC, le texte suivant :

- « Une reddition de comptes pour les actes posés en vertu des dispositions prévoyant l'utilisation du budget alloué aux contingences (articles 19 et 20 du Règlement sur la gestion contractuelle) sera faite par le dépôt d'un rapport annuel au conseil municipal et au conseil d'agglomération détaillant les informations suivantes dans un tableau :
 - o Instance décisionnelle du contrat et le numéro de la résolution adoptant le contrat;
 - o Numéro du sommaire décisionnel des instances ou du bon de commande pour un contrat octroyé par un fonctionnaire;
 - o Numéro de l'appel d'offres/contrat;
 - o Date d'octroi du contrat par l'instance décisionnelle ou par le fonctionnaire;
 - o Montant du contrat total;
 - o Montant des contingences autorisées;
 - o Nom de l'adjudicataire et son numéro d'entreprise du Québec (NEQ);
 - o Montant des contingences utilisées;
 - o Pourcentage d'augmentation du budget des contingences;
 - o Nature de l'utilisation des contingences utilisées, soit une : modification, une variation des quantités ou une augmentation d'honoraires rémunérés à pourcentage ».

Le leader de la majorité prend la parole pour informer les membres du conseil que l'Administration est en faveur de la troisième proposition d'amendement du chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, et de la première leader adjointe de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin Roy.

Le vice-président du conseil déclare que la troisième proposition d'amendement du chef de l'opposition officielle et de la première leader adjointe de l'opposition officielle recevable et elle est agréée.

Le chef de l'opposition officielle réitère sa demande à ce que les amendements apportés à l'article sous étude soient reconduits à l'article 42.22 inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal puisque l'objet de ce dossier porte sur le même sujet.

Un débat se poursuit sur l'article 80.01 (42.06), tel qu'amendé.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Francesco Miele

d'apporter un quatrième amendement à l'article 80.01 (42.06), tel qu'amendé, afin de remplacer la définition de « personne liée » dans le projet de Règlement sur la gestion contractuelle, à l'article 1, alinéa 9^o par la suivante :

- « 9^o « personne liée » :
 - a) une personne physique unie par les liens du sang (ascendant et descendants linéaires, enfants, petits-enfants, parent et grands-parents), du mariage, de l'union de fait ou de l'adoption à une personne physique qui a contrevenu au présent règlement;

- b) une personne morale pour laquelle la personne physique qui a contrevenu au présent règlement est administratrice, dirigeante ou détentrice d'actions du capital qui lui confèrent le contrôle, directement ou indirectement, de la personne morale;
- c) une personne physique qui a contrevenu au présent règlement qui est membre d'un groupe lié qui contrôle, directement ou indirectement, une personne morale;
- d) toute personne liée à une personne visée au sous-alinéa (b) ou (c); ou
- e) une société en nom collectif, en commandite ou en participation pour laquelle la personne physique qui a contrevenu au présent règlement est associée ou dirigeante ».

Le leader de la majorité prend la parole pour informer les membres du conseil que l'Administration n'est pas d'accord avec la quatrième proposition d'amendement du chef de l'opposition officielle et du leader adjoint de l'opposition officielle.

Le chef de l'opposition officielle utilise son droit de réplique sur la quatrième proposition d'amendement.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

de procéder à un vote à main levée sur la quatrième proposition du chef de l'opposition officielle et du leader adjoint de l'opposition officielle.

Le vice-président du conseil met aux voix la quatrième proposition d'amendement du chef de l'opposition officielle et du leader adjoint de l'opposition officielle et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 20

Contre : 38

Le vice-président déclare la quatrième proposition d'amendement du chef de l'opposition officielle et du leader adjoint de l'opposition officielle rejetée à la majorité des voix.

Le conseiller Richard Deschamps soulève une question de règlement pour demander au vice-président du conseil de signifier aux membres du conseil de respecter l'article 111 *du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051) qui stipule que : « Personne ne peut entrer ou sortir de la salle du conseil pendant que le greffier procède à l'appel nominal et qu'il enregistre le vote. Le vice-président du conseil remercie le conseiller Deschamps pour le rappel et l'assure que cette procédure sera respectée.

Le débat se poursuit sur l'article 80.01 (42.06), tel qu'amendé.

À 14 h 32, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

Le président du comité exécutif, M. Benoit Dorais, exerce son droit de réplique pour l'article 80.01 (42.06), tel qu'amendé, et informe le conseil qu'il prend bonne note de la suggestion du chef de l'opposition officielle de travailler en amont avec les membres du conseil pour les prochains dossiers de ce genre. Il poursuit et indique que les amendements apportés à ce dossier seront reflétés également à l'article 42.22 du conseil municipal afin d'être conséquent puisque cet article du conseil traite du même sujet que celui sous étude.

La première leader adjointe de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin Roy, exprime le souhait de commenter les propos du président du comité exécutif ce que la présidente du conseil ne permet pas car le président du comité exécutif a donné la réplique sur l'article 80.01 (42.06) ce qui met fin au débat. La première leader adjointe de l'opposition officielle poursuit et indique que sera une question de privilège sur les propos du président du comité exécutif qui a déploré, lors son droit de réplique, la demande de dernière minute de l'opposition officielle. Elle poursuit et indique que les questionnements ont été transmis au responsable du dossier au comité exécutif depuis le 5 juin dernier et que si l'opposition officielle avait eu une réponse dès cette date, ce débat aurait pu être évité. La présidente du conseil informe la première leader adjointe de l'opposition officielle qu'elle a bien compris son point et précise que les membres ont effectivement le droit d'apporter des amendements au moment choisi. La présidente du conseil informe cette dernière qu'elle ne reconnaît pas sa question de privilège tout en enjoignant les membres à une plus grande collaboration.

La présidente du conseil met aux voix l'article 80.01 (42.06), tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

1184990002
80.01 (42.06)

CM18 0781

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (RCG 06-024)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (RCG 06-024) ».

Adopté à l'unanimité.

1183599005
80.01 (42.07)

CM18 0782

Approuver le nouveau contrat de travail à durée indéterminée de M. André Poisson comme directeur général au Bureau du taxi de Montréal et ce, à compter de la décision des instances

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le nouveau contrat de travail à durée indéterminée de M. André Poisson, à titre de directeur général du Bureau du taxi de Montréal, dans la classe salariale FM10, à compter de la signature de la décision des instances.

Adopté à l'unanimité.

1187785001
80.01 (50.01)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (51.01) et 80.01 (51.04) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0783

Approuver la nomination de Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement et de M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement, district Marie-Clara, à titre de représentants de l'arrondissement au Conseil d'administration de la CDEC de Montréal-Nord

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la nomination de Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement et de M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement, district Marie-Clara, à titre de représentants de l'arrondissement au Conseil d'administration de la CDEC de Montréal-Nord.

Adopté à l'unanimité.

1182577008
80.01 (51.01)

CM18 0784

Approuver la nomination de monsieur Patrice Langlois, membre au Comité technique tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées (RCG 05-002)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la nomination, à compter du 21 juin 2018 jusqu'à janvier 2019, de monsieur Patrice Langlois, directeur adjoint à la Gestion du territoire de la Ville de Pointe-Claire, à titre de membre du comité technique tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002), en remplacement de M Daniel Verner.

Adopté à l'unanimité.

1185075004
80.01 (51.02)

CM18 0785

Approuver le renouvellement, pour une période de trois ans, des mandats de M. Robert Petrelli, de Mme Danielle Thiboutot et de Mme Debbie Chiaro à titre de membres du conseil d'administration de la Corporation des Habitations Jeanne-Mance; approuver la nomination de M. Pierre Bouchard à titre de membre du conseil d'administration des Habitations Jeanne-Mance (HJM); désigner M. Robert Petrelli au poste de président du conseil d'administration et Mme Danielle Thiboutot au poste de vice-présidence

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le renouvellement, pour une période de trois ans, des mandats de M. Robert Petrelli, de Mme Danielle Thiboutot et de Mme Debbie Chiaro à titre de membres du conseil d'administration de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance;
- 2 - d'approuver la nomination de M. Pierre Bouchard à titre de membre du conseil d'administration de ladite corporation;
- 3 - de désigner M. Robert Petrelli au poste de président du conseil d'administration et Mme Danielle Thiboutot au poste de vice-présidente, de ladite corporation.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1181681001
80.01 (51.03)

CM18 0786

Nomination de M. Yves Gauthier membre indépendant du comité de vérification élargi de la ville de Montréal, en remplacement de M. Joseph Nammour, et le désigner comme vice-président

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer monsieur Yves Gauthier membre indépendant du comité de vérification élargi, conformément à l'article 107.17 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), et de le désigner vice-président de ce comité.

Adopté à l'unanimité.

1185330002
80.01 (51.04)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0787

Accorder un contrat de gré à gré à 8D Technologies inc. pour l'achat de pièces et de composantes électroniques nécessaires au projet d'expansion du système de vélo en libre-service BIXI, pour une somme maximale de 1 110 519,65 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 0951;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à 8D Technologies Inc. fournisseur unique, pour l'achat de pièces et de composantes électroniques nécessaires au fonctionnement de 60 nouveaux terminaux du système de vélo en libre-service BIXI, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 110 519,65 \$, taxes incluses, conformément aux offres de service de cette firme en date du 1^{er} février 2018 et du 20 avril 2018;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1184368004

CM18 0788

Approuver, aux mêmes conditions, une prolongation de 12 mois du contrat de la compagnie Coforce inc. (CM14 0813 et CM17 0753) pour la fourniture d'un service d'entretien ménager au Biodôme et au Planétarium Rio Tinto Alcan, soit du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019, pour une somme maximale de 1 076 069 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 0952;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver, aux mêmes conditions, une prolongation de 12 mois du contrat avec la compagnie Coforce inc. (CM14 0813 et CM17 0753) pour la fourniture d'un service d'entretien ménager au Biodôme et au Planétarium Rio Tinto Alcan, soit du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019, pour une somme maximale de 1 076 069 \$, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1180077001

CM18 0789

Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc. pour la réalisation des travaux de reconstruction de chaussées, des égouts et de l'aqueduc dans les rues Saint-Joseph, du Moulin et Bord-de-l'Eau, dans l'arrondissement de l'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, pour une somme maximale de 779 367,10 \$, taxes incluses - Appel d'offres public AO 201626 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 0959;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder à Roxboro Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de reconstruction de chaussées, des égouts et de l'aqueduc dans les rues Saint-Joseph, du Moulin et Bord-de-l'Eau, dans l'arrondissement de L'île-Bizard–Sainte-Geneviève, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 779 367,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public AO 201626;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1187474003

CM18 0790

Accorder un contrat à Cojalac inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Meunier, du boulevard Crémazie à la rue Legendre, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 3 725 853,91 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 338301 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 0960;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 3 725 853,91 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Meunier, du boulevard Crémazie à la rue Legendre, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2 - d'accorder à Cojalac inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 399 853,90 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 338301 ;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1187231045

CM18 0791

Accorder un contrat à Eurovia Québec construction inc. pour des travaux de voirie, de feux de circulation et d'éclairage dans le boulevard Louis-H.-La Fontaine (direction nord), de l'avenue Chénier au boulevard Louis-H.-La Fontaine (direction sud), et pour des travaux de voirie dans la rue Boucherville, de la place Curatteau à l'avenue Chénier, dans les arrondissements d'Anjou et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 4 210 971,99 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 336501 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 0963;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 4 210 971,99 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, de feux de circulation et d'éclairage dans le boulevard Louis-H. Lafontaine (direction nord), de l'avenue Chénier au boulevard Louis-H.-La Fontaine (direction sud), et pour des travaux de voirie dans la rue Boucherville, de la place Curatteau à l'avenue Chénier, dans les arrondissements d'Anjou et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Eurovia Québec construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 855 971,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 336501 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1187231044

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0792

Accorder un contrat à Meloche, Division de Sintra, pour des travaux de voirie à divers endroits de la Ville de Montréal (PRCPR) - Dépense totale de 4 879 134,61 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 423010 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 0964;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 4 879 134,61 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie à divers endroits de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Meloche, Division de Sintra inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 658 134,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 423010 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1187231051

CM18 0793

Accorder un contrat aux Entreprises Claude Chagnon inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage dans la rue Messier, de la rue Hochelaga à la rue Sherbrooke, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 2 933 036,47 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 325802 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 0966;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 623 496,43 \$, taxes incluses, représentant 89,44 % du coût total du contrat, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage dans la rue Messier, de la rue Hochelaga à la rue Sherbrooke, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder aux Entreprises Claude Chagnon inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 628 527,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 325802 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1187231047

CM18 0794

Accorder un contrat à Charex inc. pour des travaux de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans le boulevard Lacordaire, de la rue Bourdaloue au boulevard Métropolitain, dans l'arrondissement de Saint-Léonard - Dépense totale de 10 507 000 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 307701 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 0967;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 10 507 000 \$, taxes incluses, pour des travaux de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans le boulevard Lacordaire, de la rue Bourdaloue au boulevard Métropolitain, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Charex inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 927 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 307701 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1187231035

CM18 0795

Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Drolet, de la rue Guizot à la rue de Liège, dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension - Dépense totale de 3 754 000 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 338201 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 0968;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 108 745,51 \$, taxes incluses, représentant 82,81 % du coût total du contrat, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Drolet, de la rue Guizot à la rue de Liège, dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Construction Bau-Val inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 337 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 338201 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1187231030

CM18 0796

Accorder un contrat à Les terrassements Multi-Paysages inc. pour des travaux d'aménagement de surface de l'espace public de la rue du Séminaire - Griffintown Lot-1A, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 766 743,92 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 400310 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 0971;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 766 743,92 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux d'aménagement de surface de l'espace public de la rue du Séminaire- Griffintown Lot - 1A dans le cadre des travaux municipaux requis en vue du redéveloppement du secteur Griffintown, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Les terrassements Multi-Paysages inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 672 743,92 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 400310;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1187669005

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0797

Accorder un contrat à Les Installations Électriques Pichette inc. pour réaliser les travaux d'électrification des volets de serres au Jardin botanique de Montréal - Dépense totale de 853 183,48 \$, taxes incluses - Appel d'offres public JA-00101-2 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 0977;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 853 183,48 \$, taxes incluses, pour réaliser les travaux d'électrification des volets de serres au Jardin botanique de Montréal, dans le cadre du projet de réfection et de mise aux normes du bâtiment administratif, comprenant tous les frais contingents, le cas échéant;

- 2 - d'accorder à Les Installations Électriques Pichette inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 775 621,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public JA-00101-2;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1186365002

CM18 0798

Accorder un contrat de services professionnels à l'équipe lauréate du concours d'architecture pluridisciplinaire de la bibliothèque L'Octogone, dans l'arrondissement de LaSalle, formée de Anne Carrier architecture, Les Architectes Labonté Marcil s.e.n.c. et Les Services EXP inc., pour la réalisation du projet d'agrandissement et de rénovation de la bibliothèque - Dépense totale de 2 608 326,54 \$, taxes incluses - Concours A-O 5297 / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 0980;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 608 326,54 \$, taxes incluses, pour la conception et le suivi de la réalisation du projet d'agrandissement et de rénovation de la bibliothèque L'Octogone située dans l'arrondissement LaSalle, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel l'équipe lauréate du concours d'architecture pluridisciplinaire, regroupant les firmes Anne Carrier Architecture, Les Architectes Labonté Marcil et Les services EXP inc. ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 2 332 028,51 \$, taxes incluses, conformément aux documents du Concours (A-O 5297) et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1187938001

CM18 0799

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal, communément appelée « Polytechnique Montréal », pour réaliser un projet de recherche scientifique d'une durée de 30 mois sur le suivi expérimental de performance et de surveillance technique des 1200 mètres linéaires de bassins végétalisés de biorétention réalisés en 2017 servant à la gestion des eaux de ruissellement de l'avenue Papineau, pour une somme maximale de 421 563,86 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 0982;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour réaliser un projet de recherche scientifique d'une durée de trois ans sur le suivi expérimental de performance et de surveillance technique des 1200 mètres linéaires de bassins végétalisés de biorétention réalisés en 2017 servant à la gestion des eaux de ruissellement de l'avenue Papineau, et auquel intervient monsieur Musandji Fuamba, directeur de projet, ingénieur et professeur en hydrologie urbaine, pour une somme maximale de 421 563,86 \$, taxes incluses, conformément au devis technique et à son offre de service en date du 20 avril 2018 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'autoriser le directeur de la Direction des transports à signer ce projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1185183001

CM18 0800

Approuver un projet de règlement, transaction et quittance entre le Centre universitaire de santé McGill (CUSM) et la Ville de Montréal relatif aux travaux liés à la construction du CUSM sur le site Glen

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 0985;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de règlement, transaction et quittance entre le Centre universitaire de santé McGill (CUSM) et la Ville de Montréal, relatif aux travaux liés à la construction du CUSM sur le site Glen par lequel le CUSM s'engage à payer la somme forfaitaire de 4 234 000 \$, taxes incluses, en capital, intérêts et frais de règlement complet et final de toutes les obligations, sommes et remboursements payables aux termes de la convention;
- 2 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

20.14 1184123001

CM18 0801

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à l'Office municipal d'habitation de Montréal, aux fins de développement de logements sociaux et communautaires et de bureaux (siège social), un terrain situé sur le site du métro Rosemont, à l'angle sud-est de la rue Saint-Denis et du boulevard Rosemont, constitué du lot 5 727 998 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, pour la somme de 1 128 761 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 0989;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à l'Office municipal d'habitation de Montréal et auquel intervient la Société de transport de Montréal, aux fins de développement de logements sociaux et communautaires et de bureaux (siège social), l'emplacement municipal situé sur le site du métro Rosemont, à l'angle sud-est de la rue Saint-Denis et du boulevard Rosemont, constitué du lot 5 727 998 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, pour la somme de 1 128 761 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et aux conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'autoriser la Ville à signer cet acte de vente conditionnellement à ce que l'organisme démontre qu'il a obtenu une confirmation écrite de l'engagement définitif de la subvention, dans le cadre du Programme AccèsLogis Québec pour la réalisation de son projet;
- 3 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1171027005

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0802

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à la Commission scolaire de Montréal (CSDM) dans le cadre du programme d'étude de l'École des métiers de l'horticulture de Montréal, des espaces sur le site du Jardin botanique de Montréal, soit dans le bâtiment principal, sis au 4101, rue Sherbrooke Est, d'une superficie de 213,7 mètres carrés et aux serres Louis-Dupire, sises au 5655, boulevard Pie-IX, d'une superficie de 7 675,3 mètres carrés, pour une durée de 44 ans, dont le terme est rétroactif, du 1^{er} octobre 2014 au 30 septembre 2058 et représente une recette d'environ 12 376 029,84 \$, incluant les taxes / Approuver un projet d'acte par lequel la Ville et la CSDM consentent de résilier la convention d'emphytéose publiée le 12 octobre 2011, au bureau de la publicité des droits de la circonscription de Montréal sous le numéro 18 546 854 et d'annuler les servitudes créées en vertu dudit acte

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 0990;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à la Commission scolaire de Montréal (CSDM), dans le cadre du programme d'étude en horticulture de l'École des métiers de l'horticulture de Montréal, pour une période de 44 ans, rétroactivement du 1^{er} octobre 2014 au 30 septembre 2058, des espaces dans le bâtiment principal du Jardin botanique sis au 4101, rue Sherbrooke Est, d'une superficie de 213,7 mètres carrés ainsi que des serres et des terrains au complexe des serres Louis-Dupire, sises au 5655, boulevard Pie-IX, d'une superficie 7 675,3 mètres carrés, pour un loyer total d'environ 12 376 029,84 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville et la CSDM consentent à résilier l'emphytéose publiée le 12 octobre 2011, au bureau de la publicité des droits de la circonscription de Montréal sous le numéro 18 546 854, et annulent toutes les servitudes créées au terme dudit acte;
- 3 - de retirer du domaine public, à toutes fins que de droit, les lieux loués faisant l'objet du projet de bail;
- 4 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1173778006

CM18 0803

Ratifier l'entente de location par laquelle la Ville de Montréal loue au Club de Gymnastique Artistique Gadbois, des locaux d'une superficie de 18 611,86 pieds carrés, situés au 1^{er} étage de l'immeuble sis au 155, avenue Greene, pour la période du 1^{er} avril 2015 au 30 juin 2018, pour un montant de 16 656,12 \$, avant les taxes / Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Club de Gymnastique Artistique Gadbois, pour une durée de 2 ans et 10 mois, à compter du 1^{er} juillet 2018, des locaux d'une superficie de 18 611,86 pieds carrés, situés au 1^{er} étage de l'immeuble sis au 155, avenue Greene, à des fins communautaires, pour un loyer total de 16 455,90 \$, avant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 0991;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1 - de ratifier une entente de location par laquelle la Ville de Montréal loue au Club de Gymnastique Artistique Gadbois des locaux d'une superficie de 18 611,86 pieds carrés, situés au 1^{er} étage de l'immeuble sis au 155, avenue Greene, pour la période du 1^{er} avril 2015 au 30 juin 2018, pour un loyer total de 16 656,12 \$, excluant les taxes;

- 2 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Club de Gymnastique Artistique Gadbois, pour une durée de 2 ans et 10 mois, à compter du 1^{er} juillet 2018, des locaux d'une superficie de 18 611,86 pieds carrés, situés au 1^{er} étage de l'immeuble sis au 155, avenue Greene, à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 16 455,90 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 3 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1184069007

CM18 0804

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à l'organisme Regroupement Québécois de la Danse, pour une durée de 5 ans, à compter du 1^{er} juillet 2018, un local situé au 3680, rue Jeanne-Mance, pour des fins administratives, moyennant un loyer total de 171 389,26 \$, avant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 0992;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de renouvellement de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Regroupement Québécois de la Danse, pour une période additionnelle de 5 ans, à compter du 1^{er} juillet 2018, le local numéro 440 situé au 4^e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie locative d'environ 2 091,42 pieds carrés, à des fins administratives, moyennant un loyer total de 171 389,26 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de renouvellement de bail;
- 2 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1184069009

CM18 0805

Accorder un contrat de gré à gré au Groupe ITES Canada inc. pour l'achat de licences du logiciel ITESMEDIA dans le cadre de la phase 2 du projet de jalonnement du stationnement au centre-ville - dépense incidente au montant de 245 662,48 \$, taxes incluses, approuvée par la résolution CM18 0495 du 23 avril 2018 (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 0956;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré, au Groupe ITES Canada inc., fournisseur unique, pour la fourniture de licences du logiciel ITESMEDIA, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 245 662,48 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 16 mai 2018;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1182968008

CM18 0806

Accorder un contrat d'approvisionnement à Tenaquip limitée pour la fourniture de matériel et d'équipements de travail et d'entreposage pour les besoins des ateliers d'entretien du Jardin botanique, pour une somme maximale de 105 062,07 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16916 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 0957;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

1 - d'accorder au seul soumissionnaire Tenaquip limitée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de matériel de travail et d'entreposage pour les ateliers d'entretien des bâtiments du Jardin botanique, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 105 062,47 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16916 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1185991001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0807

Conclure une entente-cadre collective, d'une période de 24 mois fermes, avec Pépinière A. Mucci inc. pour la fourniture et la livraison sur demande de mélange de terre, de sable et de compost - Appel d'offres public 18-16585 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018 par sa résolution CE18 1036;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois, pour la fourniture et la livraison sur demande de mélange de terre, de sable et de compost;

- 2- d'accorder à Pépinière A. Mucci inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16585;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1187655001

CM18 0808

Accorder un contrat à Talvi inc. pour des travaux d'égouts, de conduites d'eau et de voirie dans la rue Jeanne-Mance, de l'avenue du Mont-Royal à la rue Villeneuve, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 3 318 034,08 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 314001 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018 par sa résolution CE18 1044;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 3 155 140,93 \$, taxes incluses, représentant 95,09 % du coût total du contrat pour des travaux d'égouts, de conduites d'eau et de voirie, dans la rue Jeanne-Mance, de l'avenue du Mont-Royal à la rue Villeneuve, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Talvi inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 083 472,81 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 314001;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1187231034

CM18 0809

Accorder un contrat à Demix construction, une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux de voirie, là où requis, aux arrêts d'autobus dans diverses rues de la Ville de Montréal (PMIR 2018 - réseau artériel) - Dépense totale de 1 885 959,37 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 337406 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018 par sa résolution CE18 1045;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 885 959,37 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, là où requis, aux arrêts d'autobus, dans diverses rues de la Ville de Montréal (PMIR 2018 - réseau artériel), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Demix construction, une division de Groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 769 959,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 337406;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1187231050

CM18 0810

Accorder un contrat à Roxboro excavation inc pour des travaux de voirie et d'éclairage dans la rue Antoine-Faucon, de l'avenue du Château-Pierrefonds au boulevard Saint-Charles, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 7 371 648,29 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 308901 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018 par sa résolution CE18 1046;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 7 371 648,29 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie et d'éclairage, dans la rue Antoine-Faucon, de l'avenue du Château-Pierrefonds au boulevard Saint-Charles, dans l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Roxboro Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 066 648,29 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 308901;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1187231049

CM18 0811

Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Chambord, de l'avenue Mont-Royal à la rue Gilford et dans la rue De Lanaudière, de la rue Rachel à la rue Marie-Anne, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 5 932 125,77 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 325701 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018 par sa résolution CE18 1049;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 5 586 196,91 \$, taxes incluses, représentant 94,17 % du coût total du contrat, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie, dans la rue Chambord, de l'avenue Mont-Royal à la rue Gilford et dans la rue De Lanaudière, de la rue Rachel à la rue Marie-Anne, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Roxboro Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 594 569,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 325701;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1187231048

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0812

Accorder un contrat à Les Entreprises C. Dubois (9014-8693 Québec inc.) pour la réfection d'un terrain de balle au parc Louisbourg, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 771 519,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-6216 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018 par sa résolution CE18 1058;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 771 519,38 \$, taxes incluses, pour la réfection d'un terrain de balle au parc Louisbourg, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Les Entreprises C. Dubois (9014-8693 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 734 780,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-6216;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

20.26 1187936003

CM18 0813

Approuver un projet d'entente de partage des coûts de travaux de constructions par laquelle l'Université du Québec à Montréal (UQAM) rembourse à la Ville de Montréal, dans le cadre de travaux d'aménagement inscrits au programme « Accès Jardins », les coûts de réfection de membranes de toits de tunnels situés dans le secteur de la place Pasteur et de la cour du transept sud de l'UQAM, pour une somme maximale de 787 408,13 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018 par sa résolution CE18 1065;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet d'entente de partage des coûts de travaux de constructions par laquelle l'Université du Québec à Montréal (UQAM) rembourse à la Ville de Montréal, dans le cadre de travaux d'aménagement inscrits au programme « Accès Jardins », les coûts de réfection de membranes de toits de tunnels situés dans le secteur de la place Pasteur et de la cour du transept sud de l'UQAM, pour une somme maximale de 787 408,13, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1187280004

CM18 0814

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Les entreprises B.L.O.B. inc., aux fins d'assemblage, un terrain vacant d'une superficie de 474,9 mètres carrés, situé sur le boulevard Léger, à l'est de l'avenue Éthier, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, constitué du lot 3 082 177 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 230 000 \$, plus les taxes applicables et renonce à l'égard de ce lot à une servitude d'égout

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018 par sa résolution CE18 1069;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend, aux fins d'assemblage, à Les entreprises B.L.O.B. inc., un terrain vacant constitué du lot 3 082 177 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé sur le boulevard Léger, à l'est de l'avenue Éthier, d'une superficie de 474,9 mètres carrés, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, pour la somme de 230 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - de renoncer à l'égard de ce lot à une servitude d'égout
- 3 - d'imputer la recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1186337001

CM18 0815

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Groupe Germain inc., à des fins commerciales, un terrain vacant avec servitude de passage et de non-construction en faveur de la Ville, situé du côté nord du boulevard de Maisonneuve, à l'est de la rue Metcalfe, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme totale de 150 000 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public une partie du lot 1 514 324 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018 par sa résolution CE18 1090;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de contrat de vente par lequel la Ville vend, au Groupe Germain inc. à des fins commerciales, un terrain vacant d'une superficie de 24,1 mètres carrés, situé du côté nord du boulevard de Maisonneuve, à l'est de la rue Metcalfe, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué d'une partie du lot 1 514 324 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à être connue prochainement comme étant le lot 6 243 504 du susdit cadastre, avec servitude de passage et de non-construction en faveur de la Ville, pour une somme de 150 000 \$, plus les taxes applicables;
- 2- de fermer et retirer du domaine public une partie du lot 1 514 324 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1176337003

CM18 0816

Accorder un soutien financier maximal de 4 160 000 \$, taxes incluses, à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le projet de renouvellement des expositions permanentes 2018-2020 du musée, identifié comme équipement culturel sous la responsabilité du conseil de la Ville de Montréal / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018 par sa résolution CE18 1075;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 4 160 000 \$ à la Société d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le renouvellement des expositions permanentes 2018-2020 du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1181654003

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0817

Accorder un soutien financier de 400 000 \$, pour l'année 2018, à la Vitrine culturelle de Montréal pour la réalisation de son plan d'action 2018-2019 / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018 par sa résolution CE18 1082;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 400 000 \$, à La Vitrine culturelle de Montréal, pour l'année 2018, pour la réalisation de son plan d'action 2018-2019;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1183205003

CM18 0818

Accorder un soutien financier de 105 000 \$ au Comité de la fête nationale de la St-Jean inc. pour la réalisation des activités dans le cadre de la Fête nationale du Québec / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018 par sa résolution CE18 1085;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 105 000 \$ et un soutien technique estimé à 100 000 \$ au Comité de la fête nationale de la St-Jean inc. pour les festivités de la Fête nationale à Montréal – Le Grand Spectacle du 23 juin 2018 et le Défilé de la Fête nationale, le 24 juin 2018;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1185877002

CM18 0819**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Conclure des ententes, pour une période de 36 mois, avec Lumca inc. (15 605 737,34 \$, taxes incluses), Guillevin International cie (13 613 003,50 \$, taxes incluses) et Lumen (522 416,16 \$, taxes incluses) pour la fourniture des luminaires décoratifs et potences, dans le cadre du projet de conversion de l'éclairage au DEL 3000K - Appel d'offres public 18-16647 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018 par sa résolution CE18 1041;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes, pour une période de 36 mois, avec les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis pour les articles 1, 2, 3, 4, 5, 10 et 13) et seules firmes soumissionnaires ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis pour les articles 6, 7, 8, 9, 11 et 12, pour la fourniture de luminaires décoratifs et de potences dans le cadre du projet de conversion de l'éclairage au DEL 3000K, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiqués en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16647;

Firmes	Articles	Montants
Guillevin	1,8,11,12	13 613 003,50 \$
Lumca	2,3,4,5,6,7,9,10	15 605 737,34 \$
Lumen	13	522 416,16 \$

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1183113002

CM18 0820**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat à Aménagement Côté Jardins inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement de la place Pasteur et des abords de l'UQAM, incluant un tronçon de la rue Saint-Denis et de la rue Sainte-Catherine (projet Pasteur/UQAM - Phase 1) - Dépense totale 10 494 405,96 \$, taxes incluses - Appel d'offres public VMP-18-007 (1 soum.) - Autoriser, pour la période 2018-2020, un budget additionnel de revenus et dépenses de 891 832, 52 \$ pour les coûts remboursés par les partenaires

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018 par sa résolution CE18 1051;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2- d'autoriser une dépense de 10 494 405,96 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement de la place Pasteur et des abords de l'UQAM incluant un tronçon de la rue Saint-Denis et de la rue Sainte-Catherine (projet Pasteur/UQAM - Phase 1), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder au seul soumissionnaire, Aménagement Côté Jardins inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 619 872,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-18-007;
- 4- d'autoriser, pour la période 2018-2020, un budget additionnel de revenus et dépenses de 891 832, 52 \$, pour les coûts remboursés par les partenaires;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1180093002

CM18 0821

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour la réalisation des travaux de construction d'aqueduc, d'égout, de massifs électriques et de télécommunications, d'aménagement de trottoirs en pavés de béton avec fosses d'arbres et bordures de granite, et d'éclairage urbain dans la rue Peel, entre la rue Sherbrooke et l'avenue des Pins, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 14 650 128,52 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 316201 (2 soum., 1 seul conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018 par sa résolution CE18 1059;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 14 650 128,52 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de construction d'aqueduc, d'égout, de massifs électriques et de télécommunications, d'aménagement de trottoirs en pavés de béton avec fosses d'arbres et bordures de granite, et d'éclairage urbain dans la rue Peel, entre la rue Sherbrooke et l'avenue des Pins, (Lot D), dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme Groupe TNT inc. le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 12 528 825,21 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 316201;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Marvin Rotrand
Tous les membres présents de l'opposition officielle

20.35 1186086001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.36 à 20.40 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0822

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Ramcor Construction inc. pour des travaux de réaménagement de l'avenue Shamrock , du boulevard Saint-Laurent à l'avenue Casgrain, et de la Place du marché Jean-Talon, incluant la reconstruction de la conduite d'aqueduc de l'avenue Shamrock, pour une somme maximale de 4 962 271,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public RPPV18-02020-OP (3 soum.) / Autoriser une dépense de 881 926,24 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018 par sa résolution CE18 1055;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 881 926,24 \$, taxes incluses, représentant la portion du contrat qui sera payé par la Direction des réseaux d'eau du Service de l'eau de la Ville, pour des travaux de réaménagement de l'avenue Shamrock, du boulevard Saint-Laurent à l'avenue Casgrain et de la Place du marché Jean-Talon incluant la reconstruction de la conduite d'aqueduc de l'avenue Shamrock, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Ramcor Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 962 271,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public RPPV18-02020-OP;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Andrée Hénault
M. Marvin Rotrand
Tous les membres présents de l'opposition officielle

CM18 0823

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc. pour la réalisation de travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie et d'aménagement dans la rue St-Hubert, entre les rues St-Zotique et Jean-Talon, dans le cadre du projet de réaménagement de la rue St-Hubert (Lot 2) - Dépense totale de 24 794 918,32 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 403912 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018 par sa résolution CE18 1057;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 24 794 918,32 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie et d'aménagement dans la rue St-Hubert, entre les rues St-Zotique et Jean-Talon, dans le cadre du projet de réaménagement de la rue St-Hubert (Lot 2), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Eurovia Québec Grands Projets inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 23 819 918,32 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 403912;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1181009009

CM18 0824

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour des travaux de réfection des infrastructures dans les rues Murray, Basin et Rioux - Griffintown Lot-4A, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 6 966 790 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 433310 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018 par sa résolution CE18 1056;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 6 966 790 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de réfection des infrastructures dans les rues Murray, Basin et Rioux - Griffintown Lot - 4A, dans le cadre des travaux municipaux requis en vue du redéveloppement du secteur Griffintown, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 473 790 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 433310;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1187669004

CM18 0825

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Complexe Place Crémazie S.E.C., pour une période de 16 ans à compter du 1^{er} novembre 2018, un espace d'une superficie de 24 400 pieds carrés, situé au 7^e étage de l'immeuble sis au 50, boulevard Crémazie ouest, à des fins de bureaux, pour un loyer total de 14 284 592,14 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018 par sa résolution CE18 1070;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'approuver un projet d'offre de location par lequel la Ville loue de Complexe Place Crémazie S.E.C., pour une période de 16 ans à compter du 1^{er} novembre 2018, un espace d'une superficie de 24 400 pieds carrés situé au 7^e étage de l'immeuble sis au 50 Place Crémazie ouest, à des fins de bureaux, pour un loyer total de 14 284 592,14 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'offre;
- 3 - d'autoriser le président de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal à signer ledit projet d'offre pour et au nom de la Ville;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.39 1180649005

CM18 0826**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder des contrats d'élimination, de collecte / transport et de collecte / transport / élimination de matières résiduelles aux firmes : Recyclage Notre-Dame inc., Services MATREC inc., Environnement Routier NRJ inc., Derichebourg Canada Environnement inc., Col Sel Transit inc., RCI Environ. Div. WM Québec inc., Enviro Connexions F.A. et Entreprise Multi PM inc., pour des durées de 20, 22, 24½, 59 et 60 mois - Dépense totale de 44 730 784 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16439 (12 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018 par sa résolution CE18 1040;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des arrondissements ou infrastructures, pour une période de 20, 22, 24½, 59 et 60 mois, les services de collecte et transport de matières résiduelles, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales et le nombre de mois indiqués en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16439 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Firmes	Arrondissements / Infrastructures	Nombre de mois	Montant (taxes incluses)
Services MATREC inc.	Verdun (matières résiduelles)	24 ½	4 654 436 \$
Derichebourg Canada Environnement inc.	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (résidus alimentaires)	24 ½	1 553 412 \$
Enviro Connexions F.A.	Saint-Laurent (matières résiduelles)	59	12 036 814 \$
Entreprise Multi PM inc.	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension contrat 1 (matières résiduelles)	60	8 911 313 \$
Environnement Routier NRJ inc.	Verdun (matières recyclables)	24 ½	2 325 061 \$
Services MATREC inc.	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (matières recyclables)	24 ½	3 677 339 \$
Derichebourg Canada Environnement inc.	Outremont (matières recyclables)	22	605 923 \$
RCI Environ. Div. WM Québec inc.	RDP-PAT (matières recyclables)	20	2 013 853 \$
Col Sel Transit inc.	Ville-Marie (matières recyclables)	22	2 884 737 \$
Environnement Routier NRJ inc.	Saint-Laurent (matières recyclables)	59	6 067 895 \$
			44 730 784 \$

- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0827

Accorder un soutien financier de 30 000 \$ à l'Association des festivités culturelles des Caraïbes (AFCC) pour la 43^e édition du défilé de La Carifesta qui se tiendra le samedi 7 juillet 2018 / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018 par sa résolution CE1091;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention de soutien financier de 30 000 \$ et de soutien technique estimé à 150 000 \$ entre la Ville et l'Association des festivités culturelles des Caraïbes (AFCC), relativement à la tenue de la 43^e édition de « La Carifesta », le samedi 7 juillet 2018, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.41 1185877005

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0828

Accepter l'offre de services de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal de prendre en charge la planification, la coordination et la réalisation des travaux pour la modification de l'assignation des voies sur l'avenue du Parc-La Fontaine, entre la rue Cherrier et la rue Rachel Est, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 1000;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'accepter l'offre de services de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal de prendre en charge la planification, la coordination et la réalisation des travaux pour la modification de l'assignation des voies sur l'avenue du Parc-La Fontaine, entre la rue Cherrier et la rue Rachel Est, conformément à l'article 85, de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1181097006

CM18 0829

Accepter l'offre de services de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce de prendre en charge la planification, la coordination et la réalisation des travaux de construction de trottoirs aux intersections des rues Légaré et Jean-Brillant et de la rue Légaré et l'avenue Lacombe, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 1002;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'accepter l'offre de services de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce de prendre en charge la planification, la coordination et la réalisation des travaux de construction de trottoirs aux intersections des rues Légaré et Jean-Brillant et de la rue Légaré et l'avenue Lacombe, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1181097007

CM18 0830

Autoriser M. Raoul Cyr, directeur - Comptabilité et informations financières du Service des finances, à signer pour et au nom de la Ville les documents requis pour l'inscription aux services électroniques « Mon dossier pour les entreprises », anciennement Clic Revenu

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 1007;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - que monsieur Raoul Cyr, CPA, CA, directeur - Comptabilité et informations financières du Service des finances (ci-après le "représentant") soit, et il est par les présentes, autorisé à :
 - consulter le dossier de la Ville de Montréal et agir au nom et pour le compte de la Ville de Montréal, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de la Ville de Montréal pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la *Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires*, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;
 - effectuer l'inscription de la Ville de Montréal aux fichiers de Revenu Québec;
 - signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de la Ville de Montréal, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
 - effectuer l'inscription de la Ville de Montréal à clicSÉQUR – Entreprises et à « Mon dossier pour les entreprises »;
 - consulter le dossier de la Ville de Montréal et agir au nom et pour le compte de la Ville de Montréal, conformément aux conditions d'utilisation de « Mon dossier pour les entreprises »;
- 2 - que le ministre, soit, et il est par les présentes, autorisé à communiquer au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur la Ville de Montréal et qui sont nécessaires à l'inscription à « Mon dossier pour les entreprises » ou aux fichiers de Revenu Québec.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1180029004

CM18 0831

Adopter le Plan d'action municipal pour les personnes âgées 2018-2020, élaboré dans le cadre de la démarche « Municipalité amie des aînés » (MADA)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018 par sa résolution CE18 1093;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'adopter le projet de Plan d'action municipal pour les personnes âgées 2018 - 2020, élaboré dans le cadre de la démarche « Municipalité amie des aînés » (MADA);
- 2 - de mandater le Service de la diversité sociale et des sports pour réaliser la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du Plan d'action municipal pour les personnes âgées 2018 - 2020.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1180706002

À 16 h 47, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

CM18 0832

Adopter comme mode de diffusion du rapport de la mairesse aux citoyens concernant les faits saillants du rapport financier annuel, du rapport de la vérificatrice générale et du rapport du vérificateur externe, la publication dans les journaux

Vu la recommandation du comité exécutif en date 13 juin 2018 par sa résolution CE18 1095;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter comme mode de diffusion du rapport de la mairesse aux citoyens concernant les faits saillants du rapport financier annuel, le rapport de la vérificatrice générale ainsi que le rapport du vérificateur externe, la publication dans les journaux.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1185057002

À 17 h,

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

Le leader de la majorité informe les membres du conseil qu'après discussion avec la première leader adjointe de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin Roy, il y a eu entente pour poursuivre les travaux au-delà de 17 h avec l'objectif de terminer l'étude des points inscrits à l'ordre du jour entre 18 h et 19 h et, pour ce faire, il invite tous les membres du conseil à faire preuve de discipline lors des interventions.

La présidente du conseil donne la parole au conseiller Marvin Rotrand.

Le conseiller Rotrand prend la parole pour obtenir de la part des membres de l'Administration et des membres de l'opposition officielle la garantie que cette entente ne pénalisera pas l'étude des deux dernières motions inscrites à l'ordre du jour du conseil, que les interventions seront raisonnables et que les membres du conseil ne seront pas bousculés par le temps lorsque ces derniers points seront abordés.

La présidente du conseil donne la parole à la première leader adjointe de l'opposition officielle.

La première leader adjointe de l'opposition officielle informe les membres du conseil que l'opposition officielle prévoit retirer deux des quatre motions inscrites à l'ordre du jour et indique au conseiller Rotrand que ces deux retraits laisseront tout le temps nécessaire pour l'étude des deux dernières motions.

La présidente du conseil remercie la première leader adjointe de l'opposition officielle et assure le conseiller Rotrand de sa collaboration pour que l'étude des derniers points inscrits à l'ordre du jour se fasse dans le respect.

La proposition de prolonger les travaux au-delà de 17 h est agréée et la présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité pour la poursuite des travaux.

CM18 0833

Autoriser un virement budgétaire au budget de fonctionnement de 900 642 \$ et de crédits autorisés disponibles au programme triennal d'immobilisation de 50 882 791 \$ pour l'année 2018 en provenance de l'arrondissement de Ville-Marie vers le Service des Infrastructures, de la voirie et des Transports et les ajustements récurrents à la base budgétaire à compter de 2019 pour un montant de 1 284 600 \$ au budget de fonctionnement et d'un montant de 106 419 000 \$ au programme triennal d'immobilisation

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018 par sa résolution CE18 1098;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

- 1 - d'autoriser, pour l'année 2018, un transfert budgétaire au budget de fonctionnement de 900 642 \$ et de crédits autorisés disponibles au programme triennal d'immobilisation de 50 882 791 \$ en provenance de l'arrondissement de Ville-Marie vers le Service des Infrastructures, de la voirie et des Transports;
- 2 - d'autoriser un ajustement à la base budgétaire de 2019 d'un montant de 1 284 600 \$ au budget de fonctionnement et d'un montant de 106 419 000 \$ au programme triennal d'immobilisation du Service des Infrastructures, de la voirie et des Transports.

Un débat s'engage.

La conseillère Émilie Thuillier soulève une question de privilège pour demander le retrait, par le conseiller Alan DeSousa, des mots « que la mairesse instrumentalise le conseil municipal » utilisés lors de son intervention.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong suggère au conseiller DeSousa de retirer les mots utilisés qui sont antiparlementaires et qui prêtent des intentions à l'Administration. Le conseiller DeSousa les remplace par les mots « se sert du conseil municipal ».

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Dominic Perri.

Le débat se poursuit.

Il est proposé par M. Lionel Perez
appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

de retourner ce dossier au comité exécutif pour plus ample étude.

Cette motion de retour au comité exécutif a pour effet de suspendre le débat, le tout conformément à l'article 90 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Le leader de la majorité indique qu'il n'y a pas d'accord pour retourner ce dossier au comité exécutif.

Il est proposé par M. François Limoges
appuyé par M. Benoit Dorais

de procéder à un vote à main levée sur la proposition de retour au comité exécutif du conseiller Lionel Perez et de la conseillère Karine Boivin-Roy.

Il est proposé par M. Lionel Perez
appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

de procéder à un vote enregistré sur la proposition de retour au comité exécutif du conseiller Perez et de la conseillère Boivin-Roy.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Rouleau, Benjamin, Black, Giannou, DeSousa, Salem, Beis, Lattanzio, Deros, Sari, Langevin, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Rapanà, Bissonnet, Deschamps, Zarac, Hénault et Rotrand (24)

Votent contre: Mesdames et messieurs Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Ferrandez, Gosselin, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Norris, Marinacci, Vodanovic, Thuillier, Lessard-Blais, Montgomery, Ryan, Sigouin, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Fumagalli, Arseneault, Rouleau et Pauzé (34)

Ouverture des portes: Le conseiller Jean-François Parenteau entre dans la salle des délibérations et déclare que s'il avait été présent au moment de ce vote il aurait voté contre cette proposition.

Résultat: En faveur : 24
Contre : 35

La présidente du conseil déclare la proposition de retour au comité exécutif du conseiller Perez et de la conseillère Boivin-Roy rejetée à la majorité des voix.

La présidente du conseil demande la collaboration des membres et rappelle l'importance, pour le bon déroulement de l'assemblée, de garder le silence lors d'un vote enregistré et que les déplacements à l'intérieur ou à l'extérieur de la salle sont interdits lorsqu'il a cours.

La présidente du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, indique que le tour de parole du chef de l'opposition officielle est terminé puisque sa motion de retour au comité exécutif a été battue et qu'il faut céder la parole à la prochaine personne inscrite au tableau. Le chef de l'opposition officielle mentionne que, selon sa compréhension et en vertu du 3^e paragraphe de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, il peut poursuivre son intervention. La présidente du conseil indique, après consultation auprès du greffier de la Ville, M^e Yves Saindon, que les deux positions sont valables et que lors d'une précédente assemblée le droit de parole a été redonné au chef de l'opposition officielle mais mentionne qu'il n'y a pas de pratique établie formellement au sein du conseil et que l'interprétation est sous la gouverne de la présidence du conseil. Le chef de l'opposition officielle propose que cette question soit soumise à une prochaine assemblée de la Commission de la présidence du conseil pour discussion.

Il est proposé par M. Benoit Dorais

appuyé par M. François Limoges

de poser la question préalable, conformément à l'article 94 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Le chef de l'opposition officielle soulève une question de règlement indiquant qu'il conteste la question préalable posée par le conseiller Dorais puisque ce dernier a introduit sa question préalable après un préambule, ce qui n'est pas permis dans le règlement. Le leader de la majorité apporte des précisions sur l'interprétation qu'il fait du règlement à cet effet.

La présidente du conseil prend position et ne reconnaît pas la question préalable du conseiller Dorais.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais
Mme Magda Popeanu
M. Sylvain Ouellet
Mme Nathalie Goulet
Mme Sophie Mauzerolle

d'en appeler de la décision de la présidente du conseil relativement à l'application du règlement concernant la question préalable.

Le débat se poursuit.

Le leader de la majorité retire sa motion d'en appeler de la décision de la présidente du conseil.

La présidente du conseil rappelle à l'ordre les membres et fait le point sur les derniers débats. Elle cède la parole au conseiller Marvin Rotrand.

Le débat se poursuit.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

de procéder à un vote enregistré sur l'article 30.06.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Gosselin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Norris, Marinacci, Vodanovic, Thuillier, Lessard-Blais, Montgomery, Ryan, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Fumagalli, Arseneault, Rouleau Pautzé, Deschamps, Zarac et Rotrand (36)

Votent contre: Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Rouleau, Benjamin, Black, Giannou, DeSousa, Salem, Beis, Lattanzio, Deros, Sari, Langevin, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Rapanà, Bissonnet et Hénault (21)

Résultat: En faveur : 36
Contre : 21

La présidente du conseil déclare l'article 30.06 adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

30.06 1185056001

CM18 0834

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1187782006

CM18 0835

Avis de motion et dépôt - Règlement interdisant les calèches

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement interdisant les calèches », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1185237010

CM18 0836

Avis de motion et dépôt - Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018) (18-002)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018) (18-002) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1185086001

CM18 0837

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 27 000 000 \$ pour le financement des travaux prévus dans le cadre du projet Métamorphose de l'Insectarium, du Service de l'Espace pour la vie

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 27 000 000 \$ pour le financement des travaux prévus dans le cadre du projet métamorphose de l'Insectarium, du Service de l'Espace pour la vie », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1180348005

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0838

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ pour le financement de la mise à niveau de l'éclairage des rues

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ pour le financement de la mise à niveau de l'éclairage des rues à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0679;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ pour le financement de la mise à niveau de l'éclairage des rues » à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0679;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 mai 2018, par sa résolution CE18 0733;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ pour le financement de la mise à niveau de l'éclairage des rues », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1181097005

Règlement 18-026

CM18 0839

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 6 400 000 \$ pour le financement de travaux de réfection et d'amélioration des équipements sportifs relevant de la compétence du conseil de la Ville de Montréal (17-050) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 7 950 000 \$

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 6 400 000 \$ pour le financement de travaux de réfection et d'amélioration des équipements sportifs relevant de la compétence du conseil de la Ville de Montréal (17-050) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 7 950 000 \$ à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0680;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 6 400 000 \$ pour le financement de travaux de réfection et d'amélioration des équipements sportifs relevant de la compétence du conseil de la Ville de Montréal (17-050) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 7 950 000 \$ » à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0680;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018, par sa résolution CE18 0847;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 6 400 000 \$ pour le financement de travaux de réfection et d'amélioration des équipements sportifs relevant de la compétence du conseil de la Ville de Montréal (17-050) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 7 950 000 \$ », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1187235002

Règlement 17-050-1

CM18 0840

Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif au remplacement par la Ville de la section privée des entrées de service d'eau en plomb (17-078)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement relatif au remplacement par la Ville de la section privée des entrées de service d'eau en plomb (17-078) à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0681;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif au remplacement par la Ville de la section privée des entrées de service d'eau en plomb (17-078) » à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0681;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018, par sa résolution CE18 0862;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif au remplacement par la Ville de la section privée des entrées de service d'eau en plomb (17-078) ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1187271002

Règlement 17-078-1

CM18 0841

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 850 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'équipements sportifs supra locaux

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 1 850 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'équipements sportifs supra locaux à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0682;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 850 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'équipements sportifs supra locaux » à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0682;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018, par sa résolution CE18 0851;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 850 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'équipements sportifs supra locaux », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.04 1187235004

Règlement 18-027

CM18 0842

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018) (18-002)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018) (18-002) à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0683;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018) (18-002) » à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0683;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018, par sa résolution CE18 0849;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018) (18-002) ».

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Marvin Rotrand
Tous les membres présents de l'opposition officielle

42.05 1186744003

Règlement 18-002-3

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.06 à 42.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0843

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 53 509 000 \$ afin de financer les travaux de protection et de développement durable dans les immeubles municipaux

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 53 509 000 \$ afin de financer les travaux de protection et de développement durable dans les immeubles municipaux à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0684;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 53 509 000 \$ afin de financer les travaux de protection et de développement durable dans les immeubles municipaux » à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0684;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018, par sa résolution CE18 0852;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 53 509 000 \$ afin de financer les travaux de protection et de développement durable dans les immeubles municipaux », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.06 1187782004

Règlement 18-028

CM18 0844

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0685;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) » à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0685;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 mai 2018, par sa résolution CE18 0842;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) ».

Adopté à l'unanimité.

42.07 1186924002

Règlement 02-136-9

CM18 0845

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 531 000 \$ afin de financer le remplacement du système automatisé de carburant

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 1 531 000 \$ afin de financer le remplacement du système automatisé de carburant à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0686;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 531 000 \$ afin de financer le remplacement du système automatisé de carburant » à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0686;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018, par sa résolution CE18 0853;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 531 000 \$ afin de financer le remplacement du système automatisé de carburant », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.08 1181081001

Règlement 18-029

CM18 0846

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 100 000 \$ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 1 100 000 \$ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0687;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 100 000 \$ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés » à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0687;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018, par sa résolution CE18 0855;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 100 000 \$ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.09 1181081005

Règlement 18-030

CM18 0847

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 100 000 \$ afin de financer le programme d'intégration de véhicules et d'équipements écoresponsable

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 1 100 000 \$ afin de financer le programme d'intégration de véhicules et d'équipements écoresponsable à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0688;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 100 000 \$ afin de financer le programme d'intégration de véhicules et d'équipements écoresponsable » à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0688;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018, par sa résolution CE18 0857;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 100 000 \$ afin de financer le programme d'intégration de véhicule et d'équipements écoresponsable », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.10 1181081007

Règlement 18-031

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.11 à 42.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0848

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 26 040 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et de leurs équipements

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 26 040 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et de leurs équipements à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0689;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 26 040 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et de leurs équipements » à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0689;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018, par sa résolution CE18 0859;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 26 040 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et de leurs équipements », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.11 1181081009

Règlement 18-032

CM18 0849

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 200 000 \$ pour le versement d'une contribution financière à la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île afin de financer des travaux de mise aux normes de la piscine Henri-Bourassa et de la piscine Calixa-Lavallée

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 4 200 000 \$ pour le versement d'une contribution financière à la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île afin de financer des travaux de mise aux normes de la piscine Henri-Bourassa et de la piscine Calixa-Lavallée à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0690;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 200 000 \$ pour le versement d'une contribution financière à la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île afin de financer des travaux de mise aux normes de la piscine Henri-Bourassa et de la piscine Calixa-Lavallée » à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0690;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018, par sa résolution CE18 0861;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 200 000 \$ pour le versement d'une contribution financière à la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île afin de financer des travaux de mise aux normes de la piscine Henri-Bourassa et de la piscine Calixa-Lavallée », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.12 1187235005

Règlement 18-033

CM18 0850

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 200 000 \$ pour le financement de travaux de construction de bordures sur la 87^e Avenue dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 200 000 \$ pour le financement de travaux de construction de bordures sur la 87^e Avenue dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0691;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 200 000 \$ pour le financement de travaux de construction de bordures sur la 87^e Avenue dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles » à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0691;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018, par sa résolution CE18 0850;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 200 000 \$ pour le financement de travaux de construction de bordures sur la 87^e Avenue dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.13 1174281006

Règlement 18-034

CM18 0851

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 725 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de protection des équipements sportifs corporatifs

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 725 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de protection des équipements sportifs corporatifs à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0692;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 725 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de protection des équipements sportifs corporatifs » à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0692;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018, par sa résolution CE18 0848;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 725 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de protection des équipements sportifs corporatifs », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.14 1187235003

Règlement 18-035

CM18 0852

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative au traitement des frênes situés sur des propriétés privées comprises dans des zones à risques (15-063)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative au traitement des frênes situés sur des propriétés privées comprises dans des zones à risques (15-063) à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0693;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative au traitement des frênes situés sur des propriétés privées comprises dans des zones à risques (15-063) » à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0693;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018, par sa résolution CE18 0846;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative au traitement des frênes situés sur des propriétés privées comprises dans des zones à risques (15-063) ».

Adopté à l'unanimité.

42.15 1184107007

Règlement 15-063-2

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.16 à 42.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0853

Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal (15-040)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal (15-040) à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0694;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal (15-040) » à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0694;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018, par sa résolution CE18 0845;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal (15-040) ».

Adopté à l'unanimité.

42.16 1184107006

Règlement 15-040-2

CM18 0854

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative à l'abattage de frênes et à leur remplacement (17-077)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative à l'abattage de frênes et à leur remplacement (17-077) à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0695;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative à l'abattage de frênes et à leur remplacement (17-077) » à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0695;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018, par sa résolution CE18 0844;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative à l'abattage de frênes et à leur remplacement (17-077) ».

Adopté à l'unanimité.

42.17 1184107008

Règlement 17-077-1

CM18 0855

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville au comité exécutif en matière d'aménagement et d'urbanisme (15-077)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville au comité exécutif en matière d'aménagement et d'urbanisme (15-077) à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0696;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville au comité exécutif en matière d'aménagement et d'urbanisme (15-077) » à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0696;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018, par sa résolution CE18 0843;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville au comité exécutif en matière d'aménagement et d'urbanisme (15-077) ».

Adopté à l'unanimité.

42.18 1186924001

Règlement 15-077-2

CM18 0856

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0697;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) » à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0697;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018, par sa résolution CE18 0841;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) ».

Adopté à l'unanimité.

42.19 1186924003

Règlement 02-002-34

CM18 0857

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer l'acquisition stratégique d'immeubles

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer l'acquisition stratégique d'immeubles à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0698;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer l'acquisition stratégique d'immeubles » à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0698;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 mai 2018, par sa résolution CE18 0933;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer l'acquisition stratégique d'immeubles », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.20 1187782005

Règlement 18-036

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.21 à 42.24 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0858

Adoption - Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0699;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales » à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0699;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 mai 2018, par sa résolution CE18 0928;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.21 1181180001

Règlement 18-037

CM18 0859

Adoption - Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009)

Vu l'avis de motion donné du Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0700;

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0700;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle » à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0700;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) » à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0700;

Attendu qu'une copie de ces règlements et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ces règlements sont détaillés aux règlements et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 mai 2018, par sa résolution CE18 0930;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

- 1 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle »;
- 2 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de Ville sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) ».

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Dominic Perri

d'apporter un amendement à l'article sous étude afin que l'avant dernier alinéa de la section intitulée : « 3. Adoption du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de gestion contractuelle » à la page 9 du sommaire décisionnel du présent dossier soit remplacé par le suivant :

- « Il sera recommandé que le comité exécutif délègue ensuite de tels pouvoirs au Directeur général de la Ville parce qu'il est souvent primordial que les décisions se prennent rapidement pour des raisons d'ordre opérationnel. Toutefois, et nonobstant les mesures de reddition de comptes mensuelle prévues en vertu de l'article 4 du Règlement RCE 02-004, vu l'importance de cette décision et dans une perspective de transparence, il est convenu que chaque fois que le Directeur général exerce ce pouvoir, il déposera un rapport expliquant le contexte et le justificatif de cette décision qui sera déposé lors de la prochaine séance du comité exécutif ».

Le conseil suspend ses travaux afin de permettre aux membres du conseil de prendre connaissance de la proposition d'amendement du chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez et du conseiller Perri.

Le conseil reprend ses travaux. Le leader de la majorité, M. François Limoges, prend la parole pour informer les membres du conseil que l'Administration est prête à accepter la proposition d'amendement du chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez et du conseiller Perri.

Le débat se poursuit sur la proposition d'amendement.

Il est proposé par M. Richard Deschamps

appuyé par M. Lionel Perez

d'apporter un sous-amendement à la proposition d'amendement du chef de l'opposition officielle et du conseiller Perri afin d'ajouter à la fin de la proposition la phrase suivante :

- « Ce rapport devra également être déposé au conseil municipal et, le cas échéant, au conseil d'agglomération lors de leurs assemblées régulières qui suivent son dépôt au comité exécutif ».

La proposition de sous-amendement du conseiller Deschamps et du chef de l'opposition officielle est jugée recevable par la présidence et elle est agréée.

Un débat s'engage sur l'article 42.22, tel qu'amendé.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Patricia Lattanzio

d'apporter un deuxième amendement à l'article 42.22, tel qu'amendé, afin d'ajouter un article 24.1 au projet de Règlement sur la gestion contractuelle qui se lit comme suit :

- « 24.1 La Ville peut déclarer inadmissible une personne qui fait l'objet d'une poursuite judiciaire de la part de la Ville dans le but de récupérer des sommes en lien avec des allégations de collusion ou de corruption en vertu de la *Loi visant principalement la récupération des sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre des contrats publics* (RLRQ, chapitre R-2.2.0.0.3) ».

Le leader de la majorité prend la parole pour informer les membres du conseil que l'Administration n'est pas en faveur de la deuxième proposition d'amendement du chef de l'opposition officielle et de la conseillère Lattanzio.

Un débat s'engage sur la proposition d'amendement du chef de l'opposition officielle et de la conseillère Lattanzio.

Le chef de l'opposition officielle utilise son droit de réplique sur la deuxième proposition d'amendement.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

de procéder à un vote à main levée sur la deuxième proposition d'amendement du chef de l'opposition officielle et de la conseillère Lattanzio.

La deuxième proposition d'amendement du chef de l'opposition officielle et de la conseillère Lattanzio est mise aux voix par la présidence et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 19

Contre : 36

La deuxième proposition d'amendement du chef de l'opposition officielle et de la conseillère Lattanzio est déclarée rejetée à la majorité des voix par la présidence.

Le débat se poursuit sur l'article 42.22, tel qu'amendé.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

d'apporter un troisième amendement à l'article 42.22, tel qu'amendé afin d'ajouter également un troisième résolu à la recommandation du présent dossier qui se lit comme suit :

- « 3. Qu'une reddition de comptes pour les actes posés en vertu des disposition prévoyant l'utilisation du budget alloué aux contingences (articles 19 et 20 du projet de Règlement sur la gestion contractuelle) soit soumise au conseil municipal et au conseil d'agglomération sur une base annuelle ».

et que soit également ajouté à la page 9 du sommaire décisionnel du présent dossier, à la fin de la section intitulée « L'opérationnalisation des mesures contenues dans la RGC, le texte suivant :

- « Une reddition de comptes pour les actes posés en vertu des dispositions prévoyant l'utilisation du budget alloué aux contingences (articles 19 et 20 du Règlement sur la gestion contractuelle) sera faite par le dépôt d'un rapport annuel au conseil municipal et au conseil d'agglomération détaillant les informations suivantes dans un tableau :
 - o Instance décisionnelle du contrat et le numéro de la résolution adoptant le contrat;
 - o Numéro du sommaire décisionnel des instances ou du bon de commande pour un contrat octroyé par un fonctionnaire;
 - o Numéro de l'appel d'offres/contrat;
 - o Date d'octroi du contrat par l'instance décisionnelle ou par le fonctionnaire;
 - o Montant du contrat total;
 - o Montant des contingences autorisées;
 - o Nom de l'adjudicataire et son numéro d'entreprise du Québec (NEQ);
 - o Montant des contingences utilisées;
 - o Pourcentage d'augmentation du budget des contingences;
 - o Nature de l'utilisation des contingences utilisées, soit une : modification, une variation des quantités ou une augmentation d'honoraires rémunérés à pourcentage ».

Le leader de la majorité prend la parole pour informer les membres du conseil que l'Administration est en faveur de la troisième proposition d'amendement du chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, et de la première leader adjointe de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin Roy.

La troisième proposition d'amendement du chef de l'opposition officielle et de la première leader adjointe de l'opposition officielle est jugée recevable par la présidence et elle est agréée.

Un débat se poursuit sur l'article 42.22, tel qu'amendé.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Francesco Miele

d'apporter un quatrième amendement à l'article 42.22, tel qu'amendé, afin de remplacer la définition de « personne liée » dans le projet de Règlement sur la gestion contractuelle, à l'article 1, alinéa 9^o par la suivante :

- « 9^o « personne liée » :
 - a) une personne physique unie par les liens du sang (ascendant et descendants linéaires, enfants, petits-enfants, parent et grands-parents), du mariage, de l'union de fait ou de l'adoption à une personne physique qui a contrevenu au présent règlement;
 - b) une personne morale pour laquelle la personne physique qui a contrevenu au présent règlement est administratrice, dirigeante ou détentrice d'actions du capital qui lui confèrent le contrôle, directement ou indirectement, de la personne morale;
 - c) une personne physique qui a contrevenu au présent règlement qui est membre d'un groupe lié qui contrôle, directement ou indirectement, une personne morale;
 - d) toute personne liée à une personne visée au sous-alinéa (b) ou (c); ou
 - e) une société en nom collectif, en commandite ou en participation pour laquelle la personne physique qui a contrevenu au présent règlement est associée ou dirigeante ».

Le leader de la majorité prend la parole pour informer les membres du conseil que l'Administration n'est pas d'accord avec la quatrième proposition d'amendement du chef de l'opposition officielle et du leader adjoint de l'opposition officielle.

Le chef de l'opposition officielle utilise son droit de réplique sur la quatrième proposition d'amendement.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

de procéder à un vote à main levée sur la quatrième proposition du chef de l'opposition officielle et du leader adjoint de l'opposition officielle.

La quatrième proposition d'amendement du chef de l'opposition officielle et du leader adjoint de l'opposition officielle est mise aux voix par la présidence et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 20

Contre : 38

La quatrième proposition d'amendement du chef de l'opposition officielle et du leader adjoint de l'opposition officielle est déclarée rejetée à la majorité des voix par la présidence.

Le débat se poursuit sur l'article 42.22, tel qu'amendé.

Le président du comité exécutif, M. Benoit Dorais, exerce son droit de réplique pour l'article 42.22, tel qu'amendé, et informe le conseil qu'il prend bonne note de la suggestion du chef de l'opposition officielle de travailler en amont avec les membres du conseil pour les prochains dossiers de ce genre.

L'article 42.22, tel qu'amendé, est mis aux voix et déclaré adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

42.22 1184990001

Règlement 18-038
Règlement 03-009-7

CM18 0860

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 53 930 000 \$ pour le financement de la troisième tranche de la contribution municipale au projet intégré du service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB Pie-IX)

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 53 930 000 \$ pour le financement de la troisième tranche de la contribution municipale au projet intégré du service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB Pie-IX) à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0701;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 53 930 000 \$ pour le financement de la troisième tranche de la contribution municipale au projet intégré du service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB Pie-IX) » à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0701;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 mai 2018, par sa résolution CE18 0934;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 53 930 000 \$ pour le financement de la troisième tranche de la contribution municipale au projet intégré du service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB Pie-IX) », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.23 1187971001

Règlement 18-039

CM18 0861

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs à des parcs et équipements ainsi qu'à l'aménagement et au réaménagement du domaine public dans le secteur du centre-ville (08-056)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs à des parcs et équipements ainsi qu'à l'aménagement et au réaménagement du domaine public dans le secteur du centre-ville (08-056) à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0702;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs à des parcs et équipements ainsi qu'à l'aménagement et au réaménagement du domaine public dans le secteur du centre-ville (08-056) » à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0702;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 mai 2018, par sa résolution CE18 0929;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs à des parcs et équipements ainsi qu'à l'aménagement et au réaménagement du domaine public dans le secteur du centre-ville (08-056) ».

Adopté à l'unanimité.

42.24 1180335004

Règlement 08-056-5

CM18 0862

Adopter, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » relatif à la densité de construction des lots 5 832 052, 5 832 053 et 5 839 177 (5350 à 5400, avenue Henri-Julien)

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04 047) » relatif à la densité de construction des lots 5 832 052, 5 832 053 et 5 839 177 (5350 à 5400, avenue Henri-Julien) à l'assemblée du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal du 9 avril 2018, par sa résolution CA18 25 0110;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Vu la résolution CA18 25 0111 du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance du 9 avril 2018, adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 1^{er} mai 2018 à 18 h, à la salle Plateau, située au 201, avenue Laurier Est, sur ce projet de règlement;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018, par sa résolution CE18 1025;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), relatif à la densité de construction des lots 5 832 052, 5 832 053 et 5 839 177 (5350 à 5400, avenue Henri-Julien).

Adopté à l'unanimité.

44.01 1180691001

Règlement 04-047-196

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 46.01 et 46.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0863

Nommer le parc de la Malva dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 1026;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer « parc de la Malva » le parc situé à l'intersection des rues du Celtis et du Sureau, au nord du boulevard Riverdale et constitué des lots numéros 3 780 738 et 3 780 605 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.01 1184521008

CM18 0864

Nommer le jardin Marcelle-Gauvreau dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018 par sa résolution CE18 1114;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer « jardin Marcelle-Gauvreau » l'espace public situé à l'intersection du boulevard Pie-IX et de la rue Laurier Est, constitué du lot numéro 1 878 374 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.02 1184521010

Article 65.01

Motion de l'opposition officielle pour la création d'un programme de compensation des usagers à la STM

Le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, reporte l'étude de l'article 65.01 à la séance du conseil du mois d'août, conformément à l'alinéa 2 de l'article 80 du *Règlement sur la procédure et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

CM18 0865

Motion de l'opposition officielle en faveur d'une meilleure représentativité de la diversité montréalaise en emploi à la Ville de Montréal

Attendu que 33 % de la population de l'agglomération de Montréal s'identifie à une minorité visible, soit l'équivalent de 623 890 personnes (*Profil sociodémographique 2016, Agglomération de Montréal, édition mai 2018*);

Attendu que presque 50 % de la population de l'agglomération de Montréal est issue de l'immigration ou de parents immigrants;

Attendu que parmi les 644 680 immigrants présents sur le territoire de l'agglomération de Montréal, 138 635 personnes, soit 22 %, sont de nouveaux arrivants qui ont obtenu leur statut d'immigrant entre 2011 et 2016 (*Profil sociodémographique 2016, Agglomération de Montréal, édition mai 2018*);

Attendu que 13 100 personnes se déclarent d'identité autochtone (0,7 %) parmi la population totale de l'agglomération de Montréal, tandis que 34 745 personnes le sont dans la région métropolitaine de recensement de Montréal (*Profil sociodémographique 2016, Agglomération de Montréal, édition mai 2018 et Recensement Canada, Série « Perspective géographique », en ligne*);

Attendu que pour l'année 2017, le taux de chômage au Québec était de 6,2 % pour l'ensemble de la population, mais qu'il était de 8,7 % chez les immigrants, et atteignait 15,8 % chez les immigrants arrivés au Québec depuis moins de cinq ans (Institut de la statistique du Québec);

Attendu que pour l'année 2017, le taux de chômage dans la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal était de 6,6 % pour l'ensemble de la population, qu'il était de 8,8 % chez les immigrants, mais qu'il atteignait 16,1 % chez les immigrants arrivés au Québec depuis moins de cinq ans (Statistique Canada);

Attendu que Montréal accueille 70 % des nouveaux arrivants au Québec à chaque année;

Attendu que le milieu de travail est un lieu privilégié dans lequel s'inscrit les valeurs du vivre ensemble, que l'employabilité est un des facteurs les plus importants dans l'intégration des nouveaux arrivants et qu'il est dans l'intérêt commun d'assurer une cohésion sociale et une juste représentativité du bassin de la population de la région montréalaise au sein de l'administration municipale;

Attendu que les villes, en tant que gouvernements de proximité, sont aux premières lignes pour agir en faveur de la diversité, de l'égalité, et de l'inclusion économique et sociale de leurs concitoyens;

Attendu que la Ville de Montréal doit être un employeur exemplaire au niveau de la diversité en emploi et être représentative de la population vivant sur son territoire;

Attendu qu'en 2016 seulement 17 % des effectifs de la Ville s'identifiaient en tant que minorité visible ou ethnique, dont seulement 0,3 % d'identité autochtone (Plan d'action pour la diversité en emploi 2016-2019 de la Ville de Montréal);

Attendu que chez certaines catégories d'emplois, les minorités visibles et ethniques sont encore plus sous-représentées, telles que les cols bleus (14,6 %), les policiers (11 %), les cadres administratifs (9,4 %), les cadres de direction (6 %) et les pompiers (2,4 %);

Attendu que malgré les efforts de la Ville à vouloir augmenter la représentation des membres de minorités visibles et ethniques parmi ses effectifs via son Plan d'action pour la diversité en emploi, force est de constater que nous avançons encore trop lentement vers ces cibles, et ce, particulièrement dans certaines catégories d'emplois;

Attendu que certaines pratiques en dotation de ressources humaines agissent comme des obstacles systémiques à l'embauche de personnes d'origines diverses;

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Richard Guay
Mme Mary Deros

que le comité exécutif, dans l'objectif d'augmenter la représentativité en termes de diversité en emploi à la Ville de Montréal, en partenariat avec les divers syndicats municipaux, s'engage à identifier des mécanismes à intégrer dans les futures conventions collectives afin que tous les postes vacants et nouvellement créés puissent être ouverts de manière concomitante aux candidats externes à l'administration municipale en plus de ceux déjà à l'emploi de celle-ci.

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Magda Popeanu

appuyé par M. Benoit Dorais

d'apporter les amendements suivants à l'article 65.02 :

1- de remplacer le 2^e « Attendu » par le suivant :

« Attendu que 59 % des Montréalais sont issus de l'immigration ou ont au moins un des deux parents né à l'étranger (Profil sociodémographique de l'Agglomération de Montréal, Décembre 2017) »;

2- de remplacer le 8^e Attendu par le suivant :

« Attendu que le milieu du travail est un lieu privilégié d'inclusion, que l'employabilité est un des facteurs d'équité les plus importants et qu'il est dans l'intérêt commun d'assurer une cohésion sociale et une juste représentativité du bassin de la population de la région montréalaise au sein de l'administration municipale; »

3- d'ajouter un « Attendu » entre le 12^e et 13^e « Attendu » qui se lit comme suit :

« Attendu qu'au cours du premier trimestre de 2018, un taux d'embauche des minorités visibles et ethniques de 30,9 % a été atteint, se rapprochant du taux de la population de l'agglomération de Montréal »;

4- d'ajouter après le 14^e « Attendu » les attendus suivants :

« Attendu que le mouvement syndical partage les objectifs d'inclusion et de diversité qui sont chers à la Ville de Montréal et à l'ensemble des Montréalais, et collaborent aux divers efforts mis en place pour recruter davantage d'employés issus de la diversité;

Attendu que le Plan d'action pour la diversité en emploi 2016-2019 se poursuit par des actions structurantes telles que le traitement prioritaire des candidats issus de la diversité pour les emplois comportant une sous-représentation, le déploiement d'outils pour le mentorat des employés, l'augmentation du nombre de stagiaires du programme de Parrainage professionnel, le développement d'outils de formation et sensibilisation sur la diversité en emploi, le travail de concertation avec les organismes spécialisés dans l'emploi des immigrants et réfugiés (TCRI), sans oublier nos multiples mesures de dotation proactives auprès des cinq groupes visés;

Attendu que la Ville s'est dotée au cours des dernières années d'instances comme le Bureau d'Intégration des Nouveaux Arrivants à Montréal, le Service de la diversité sociale et le Conseil interculturel, qui collaborent à améliorer l'inclusivité et à provoquer des changements significatifs dans les services »;

5- de remplacer le « Résolu » par les deux résolus suivants :

« Que le comité exécutif, dans l'objectif d'augmenter la représentativité en termes de diversité en emploi à la Ville de Montréal, tiende une séance de travail visant à identifier des pistes de solution supplémentaires avec la Table sur la diversité, l'inclusion et la lutte contre les discriminations, le Conseil interculturel, les divers syndicats municipaux et les services;

« Que la Ville de Montréal apporte un soin particulier lors de la mise à jour de son Plan d'action pour la diversité en emploi, à identifier et résoudre les obstacles spécifiques au recrutement, à l'intégration des minorités ethniques, visibles et aux personnes autochtones ».

Un débat s'engage sur la recevabilité de l'amendement.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, juge recevable la proposition d'amendement de la conseillère Popeanu et du conseiller Dorais.

Un débat s'engage sur la proposition d'amendement de la conseillère Popeanu et du conseiller Dorais.

Le conseiller Benoit Dorais utilise son droit de réplique sur la proposition d'amendement.

Le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez indique qu'il n'y a pas d'accord de sa part sur la proposition d'amendement de la conseillère Popeanu et du conseiller Dorais.

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Lionel Perez

de procéder à un vote à main levée sur la proposition d'amendement de la conseillère Popeanu et du conseiller Dorais.

La présidente du conseil met aux voix la proposition d'amendement de la conseillère Popeanu et du conseiller Dorais

et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 34

Contre : 21

La présidente du conseil déclare la proposition d'amendement de la conseillère Popeanu et du conseiller Dorais adoptée à la majorité des voix.

Le débat se poursuit sur l'article 65.02, tel qu'amendé.

Le chef de l'opposition officielle utilise son droit de réplique et, avec le consentement unanime des membres du conseil présents, retire la motion conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Article 65.03**Motion de l'opposition officielle pour l'introduction de l'affectation « résidentielle » dans la zone visée par le projet Royalmount afin d'en faire un véritable quartier TOD, mixte et vert**

La première leader adjointe de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin Roy, reporte l'étude de l'article 65.03 à la séance du conseil du mois d'août, conformément à l'alinéa 2 de l'article 80 du *Règlement sur la procédure et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

65.03

Article 65.04**Motion de l'opposition officielle pour le déploiement d'un réseau de corridors de biodiversité sur l'île de Montréal**

Attendu que le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) prévoit la protection de 17 % de l'ensemble de son territoire et la mise en valeur de ses milieux naturels;

Attendu que le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal « propose d'accroître les superficies terrestres d'aires protégées de 5,8 % à 10 %, ce qui haussera d'autant les milieux naturels protégés sur le territoire de l'agglomération »;

Attendu que l'administration a récemment acquis un terrain de 14 hectares afin d'agrandir le parc-nature de l'Anse-à-l'Orme, a élargi les limites du parc-nature du Bois-D'Anjou pour y inclure le Golf d'Anjou et acquis l'immeuble du Fort-Lorette dans l'ancien village du Sault-au-Récollet dans le but de créer un espace public d'intérêt patrimonial, contribuant ainsi à l'atteinte des objectifs de protection des milieux naturels;

Attendu que la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels de la Ville de Montréal (ci-après Politique de protection) a notamment pour objectif d'assurer la pérennité des milieux naturels dans les parcs existants et de favoriser la consolidation et la viabilité des écosystèmes qui y sont présents;

Attendu que la Politique de protection met également de l'avant le concept de « réseau écologique » défini comme « un espace naturel composé de trois zones : une zone noyau, une zone tampon et un couloir écologique, autour duquel un projet d'aménagement pourra être élaboré » et qui « permet d'assurer une meilleure articulation des projets de développement urbain tout en protégeant la viabilité à long terme des écosystèmes de grande valeur écologique » ;

Attendu que, selon le Bilan 2009-2013 de la Politique de protection, l'agglomération de Montréal a contribué à la protection de 5,75 % de la superficie intérieure de l'île entre 2004 et 2013;

Attendu que le Plan de développement durable 2016-2020 a pour seconde priorité « Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources »;

Attendu que la Ville de Montréal compte 10 écoterritoires de plus de 15 hectares où la protection et la valorisation des espaces naturels sont prioritaires;

Attendu que les milieux naturels jouent un rôle économique et social important, améliorant la qualité de vie des citoyens en plus d'apporter une plus-value écologique;

Attendu que les arrondissements multiplient les interventions pour mettre en place des initiatives pour accroître la biodiversité sur l'île, telles que le Corridor Darlington dans Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, le Corridor écoforestier de la rivière de l'Orme dans Pierrefonds-Roxboro, la Trame verte de l'est et la coulée verte du Ruisseau de Montigny dans Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, mais que ces initiatives pourraient prendre encore davantage d'ampleur;

Attendu que le projet de corridor de biodiversité de Cavendish-Laurin-Liesse dans l'arrondissement de Saint-Laurent est un projet exemplaire, ayant fait l'objet d'un concours d'architecture de paysage pluridisciplinaire, qui, en réalisant la connectivité écologique du territoire, favorisera le maintien de la biodiversité, en plus d'offrir aux citoyens divers parcours qui deviendront des destinations récréatives;

Attendu que le territoire montréalais comprend un nombre important d'espaces naturels non aménagés ou encore laissés en friches, tels que les terre-pleins, les abords de voies autoroutières ou les lignes de transport d'électricité, offrant un vaste potentiel non exploité de valorisation et de connectivité écologique;

Attendu que la création de tels corridors de biodiversité dans les arrondissements montréalais permettrait de renforcer la stabilité des écosystèmes écologiques sur l'île de Montréal en plus d'être un ajout significatif vers l'atteinte des objectifs de verdissement, de préservation de la biodiversité et de protection des milieux naturels de la Ville de Montréal;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

- 1 - que la Ville de Montréal s'inspire de la démarche exemplaire du Corridor de biodiversité Cavendish-Laurin-Liesse afin de mettre sur pied un programme visant à déployer de tels corridors à travers toute l'île de Montréal;
- 2 - que ce programme appuie les arrondissements désireux de l'implanter par le biais de ressources techniques et financières.

Un débat s'engage.

À 19 h 07, le leader de la majorité, M. François Limoges, propose avec le consentement unanime des membres présents, de reporter l'étude de l'article 65.04 à une phase ultérieure afin de permettre l'impression, pour distribution aux membres du conseil, des copies de la proposition d'amendement.

CM18 0866

Motion visant à renouveler les mandats attribués à la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise ainsi qu'à la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation en lien avec la résolution CM17 1070

Attendu que des lois ont été adoptées ou mises à l'agenda par les corps législatifs des provinces de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et de l'Ontario, visant à augmenter le salaire minimum au sein de ces juridictions à 15 \$ de l'heure;

Attendu que, depuis le 1^{er} janvier 2018, le salaire minimum en Ontario est passé à 14 \$ de l'heure alors que le gouvernement du Québec a légiféré que le salaire minimum au Québec sera de 12 \$ de l'heure à partir du 1^{er} mai 2018 et sera indexé au coût de l'inflation chaque année, plaçant ce montant bien au-dessous du salaire minimum accordé dans les juridictions voisines au Canada et aux États-Unis; cette situation créant une incitation forte pour les travailleurs de quitter le marché du travail québécois;

Attendu qu'au cours du débat du 22 août 2017 précédant l'adoption de la résolution CM17 1070 intitulée « *Motion non partisane de soutien pour un salaire minimum à 15 \$ de l'heure au Québec d'ici 2019* », il a été porté à l'attention du conseil que le gouvernement de l'Ontario avait fait valoir qu'un salaire minimum plus élevé permettrait d'aider les entreprises en augmentant leur productivité, d'augmenter la rétention d'employés, d'accroître le pouvoir d'achat des travailleurs, de promouvoir particulièrement la cause des femmes qui se trouvent de manière disproportionnée parmi les travailleurs au salaire minimum; et que cette mesure était ainsi un engagement pour davantage d'égalité tout en créant des lieux de travail et des emplois plus justes en s'assurant notamment que les travailleurs à temps partiel soient payés au même montant à l'heure que les travailleurs à temps plein pour le même travail;

Attendu que promouvoir un salaire de vie décent ainsi qu'une meilleure qualité de vie pour les Montréalais vivant avec un salaire est dans l'intérêt de tous;

Attendu que le conseil municipal a référé ladite motion par la résolution CM17 1070 à la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise ainsi qu'à la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation afin d'étudier tous les impacts de l'application d'un salaire minimum à 15 \$ de l'heure sur l'économie montréalaise ainsi que les effets sur l'ensemble des activités de la Ville de Montréal;

Attendu que lors de l'adoption du programme d'activités des commissions permanentes du conseil municipal pour l'année 2018, ni la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise ni la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation n'ont reconduit l'étude de la motion telles que mandatées par la résolution CM17 1070;

Attendu que cette non-reconduction est une atteinte à l'autorité du conseil municipal et aux rôles et fonctions des commissions permanentes;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Lionel Perez

que le conseil mandate de nouveau la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise ainsi que la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation afin que l'étude de la motion CM17 1070 soit identifiée comme un dossier prioritaire et invite ces commissions à présenter leurs rapports à la séance du conseil municipal de septembre 2018 au plus tard.

Un débat s'engage.

À 19 h 13, Mme Cathy Wong quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Sterling Downey.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

de procéder à un vote à main levée sur l'article 65.05.

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Lionel Perez

de procéder à un vote enregistré sur l'article 65.05.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Rouleau, Benjamin, Black, Giannou, DeSousa, Salem, Beis, Lattanzio, Deros, Sari, Langevin, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Rapanà, Bissonnet, Hénault et Rotrand (22)

Votent contre: Mesdames et messieurs Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Filato, Croteau, Ferrandez, Gosselin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Norris, Marinacci, Vodanovic, Thuillier, Lessard-Blais, Ryan, Watt, Tomlinson, Normand, McQueen, Fumagalli, Arseneault, Rouleau, Deschamps et Zarac (32)

Résultat: En faveur : 22
Contre : 32

Le vice-président du conseil déclare l'article 65.05 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.05

CM18 0867**Motion pour redonner mandat à la Commission de la Présidence de revoir son rapport précédent sur la tenue de référendums d'initiative populaire en même temps qu'une élection municipale**

Attendu que le conseil a adopté une motion le 16 décembre 2013, CM13 1160 intitulée « Motion sur la gestion des élections municipales et des scrutins référendaires simultanés », laquelle proposait que la Commission de la Présidence étudie les possibilités pour les citoyens d'inscrire, en même temps que le scrutin municipal, des questions pour référendums en vue de trouver une formule gérable et conviviale qui va permettre l'extension de ce droit pour une prochaine élection;

Attendu que, dans son rapport du 26 mai 2014, la Commission de la Présidence a conclu que permettre aux citoyens de bénéficier d'un tel droit passait par des modifications aux lois provinciales, mais n'a pas souhaité demander au conseil d'aller de l'avant afin de pousser en faveur desdits changements;

Attendu que Valérie Plante, au cours de sa campagne réussie afin de devenir mairesse de Montréal a indiqué être en faveur de la possibilité de tenir un référendum au même moment que les élections municipales;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Lionel Perez

- 1 - que le conseil municipal exprime son appui afin que les citoyens puissent avoir le droit de proposer des référendums sur des sujets en lien avec la juridiction municipale en même temps que les élections municipales et qu'il redonne mandat à la Commission de la Présidence afin de proposer une procédure qui pourrait être envoyée au gouvernement du Québec afin que les modifications législatives nécessaires à la mise en place de cette mesure soient adoptées;
- 2 - que la Commission de la Présidence présente son rapport concernant les deux problématiques soulevées au conseil municipal, au plus tard, à la fin du mois de novembre 2018.

Un débat s'engage.

Le conseiller Rotrand, avec le consentement unanime des membres du conseil présents, retire la motion conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

65.06

À 19 h 40, le leader de la majorité, M. François Limoges, avec le consentement unanime des membres présents, rappelle l'article 65.04.

CM18 0868 – Article 65.04 (Suite)**Motion de l'opposition officielle pour le déploiement d'un réseau de corridors de biodiversité sur l'île de Montréal**

Le débat se poursuit.

Il est proposé par M. Luc Ferrandez

appuyé par M. François Limoges

d'apporter les amendements suivants à l'article 65.04 :

1- D'ajouter un 14^e « Attendu » qui se lit comme suit :

« Attendu que le Programme triennal des immobilisations 2018-2020 du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal prévoit un engagement de gestion pour le développement du *Programme pour un réseau de corridors verts* misant sur la création de liens verts qui encouragent la mobilité active et durable, tout en protégeant les milieux naturels et la biodiversité »;

2- De remplacer les deux « Résolu » par les suivants :

« que le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal poursuive l'exercice de planification amorcé en vue de déposer un Programme de développement pour un Réseau de corridors de biodiversité à l'échelle de l'agglomération;

que la Ville de Montréal continue de travailler étroitement avec les arrondissements et les villes liées pour arriver à ses objectifs de biodiversité et de protection environnementale ».

Le vice-président du conseil cède la parole au conseiller Alan DeSousa qui se prononce en accord avec la proposition d'amendement des conseillers Ferrandez et Limoges et elle est agréée.

Le débat se poursuit sur l'article 65.04, tel qu'amendé.

Le conseiller Luc Ferrandez exerce son droit de réplique.

Le vice-président du conseil met aux voix l'article 65.04 et le déclare adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

Dissidence : Mme Andrée Hénault

65.04

Le conseiller Richard Deschamps soulève un point de règlement pour déplorer le non respect de l'engagement ferme conclu entre l'Administration et l'opposition officielle de prolonger les travaux au-delà de 17 h afin de terminer l'étude des points inscrits à l'ordre du jour entre 18 h 30 et 19 h. Il poursuit et indique qu'à partir de ce jour, il ne donnera plus son assentiment à de tels engagements lorsque pris à l'heure de la pause des repas, car c'est la deuxième fois de suite que pareil engagement n'est pas respecté par les membres du conseil, en raison d'obstruction parlementaire (filibuster).

Le conseiller Deschamps poursuit et indique que, sans vouloir remettre en question le droit des membres de débattre des points inscrits à l'ordre du jour, il souhaite que ces derniers tiennent compte du fait que tout débat doit se faire dans le respect du *Règlement sur la procédure et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), ainsi qu'au bénéfice des employés qui contribuent au bon déroulement des séances du conseil, dont l'équipe du greffe qui est dans la salle depuis la reprise des travaux à 14 h, à se concentrer sur le déroulement de l'assemblée, sans aucune pause.

Le conseiller Deschamps invite les membres du conseil à tenir une réflexion sur la manière dont les débats devraient se dérouler pour les prochaines séances et souligne qu'il est présentement 19 h 43 alors que l'entente était de terminer les travaux, au plus tard, à 19 h et déplore la répétition du même scénario lors de la dernière séance du conseil. Il réitère à l'assemblée, qu'à l'avenir, il n'y aura plus de prolongation des travaux au-delà des heures des repas parce qu'il ne donnera plus son consentement à de telles propositions qui exigent, selon le règlement, le consentement unanime des membres présents.

Le vice président du conseil, M. Sterling Downey, remercie le conseiller Deschamps pour son intervention et cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

Le chef de l'opposition officielle prend la parole pour exprimer son accord avec l'intervention du conseiller Deschamps quant à la nécessité de revoir les enjeux découlant de la prolongation des travaux au-delà des heures convenues, ce qui ne respecte pas toujours la conciliation travail-famille. Il poursuit et indique que cet élément important doit, collectivement, interpeler les membres à se prononcer et à agir en conséquence, pour le respect de l'horaire des travaux.

À 19 h 43, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel et informe l'assemblée que son retour à la toute dernière minute dans la salle du conseil n'est pas uniquement pour avoir le bénéfice de déclarer la fin des travaux mais plus particulièrement pour remercier les employés assignés au bon déroulement des travaux du conseil à savoir : le greffier et son équipe, les techniciens de l'audio, les gardiens de sécurité de l'hôtel et les policiers du Service de police de la Ville de Montréal qui assurent la sécurité des lieux, l'équipe de l'entretien ainsi que l'équipe du Bureau de la présidence du conseil pour leur contribution. La présidente du conseil invite l'ensemble des membres du conseil à venir souligner la Fête nationale du Québec dans le hall d'honneur de l'hôtel de ville, le 24 juin prochain, et termine son intervention en souhaitant à tous un bel été.

La présidente du conseil cède la parole au président du comité exécutif, M. Benoit Dorais.

Le président du comité exécutif prend la parole en précisant que, selon la coutume, ce serait la mairesse de Montréal qui devrait s'adresser à l'assemblée, mais qu'en l'absence de cette dernière, il souhaite un bel été à tous. Il poursuit et demande aux membres du conseil de prendre le temps, durant la période estivale, de réfléchir afin de trouver des solutions pour que les débats se tiennent dans le calme, la sérénité et la paix dans le but d'améliorer la qualité des travaux et il souhaite également aux membres de profiter de ce répit pour relaxer et passer du temps de qualité avec la famille. Le président du comité exécutif confirme qu'il accepte la main tendue par le chef de l'opposition officielle et qu'il a bien entendu le cri du cœur du conseiller Deschamps. Il remercie à son tour les employés cités précédemment par la présidente du conseil pour leur engagement à faire en sorte que les travaux du conseil soient couronnés de succès.

La présidente du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

Le chef de l'opposition officielle prend la parole pour faire écho aux paroles de la présidente du conseil et du président du comité exécutif en souhaitant aussi à toutes et à tous une belle période estivale avec la famille, un repos bien mérité et également pour remercier tous les employés qui soutiennent les membres durant les séances du conseil. Il poursuit et souligne son accord avec la suggestion du président du comité exécutif à ce que les membres aient une réflexion durant la pause estivale afin de trouver des solutions pour améliorer la qualité des travaux et remercie l'Administration pour sa volonté de travailler en amont les motions présentées avec l'opposition afin que les débats qui auront lieu se fassent dans le respect du cadre réglementaire qui les régissent.

À 19 h 48, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil déclare l'assemblée levée.

Cathy Wong
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Yves Saindon
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE

ANNEXE – ARTICLE 7.11

**INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES 2017 – 2021
Conseillers municipaux – 2018
Le 18 juin 2018**

Deschamps Richard, **De Sousa** Alan, **Goulet** Nathalie, **Parenteau** Jean-François et **Thuillier** Émilie.